



Rapport annuel 2011 du S.P.E.D

(Service Public d'Elimination des Déchets)



SOMMAIRE

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
A. LE TERRITOIRE DESSERVI.....	4
1) Le périmètre	4
2) La compétence.....	4
3) L'organisation du service	5
B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS : des contenants adaptés à chaque type de déchet.....	6
1) Les bacs roulants	6
2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)	7
3) Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV)	8
4) Les composteurs domestiques	9
C. LA COLLECTE	9
1) La collecte des déchets provenant des ménages.....	9
2) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public.....	15
3) Observations sur la qualité des prestations de collecte des déchets.	16
D. LE TRAITEMENT	17
1) La station de transit du Port.....	19
2) La station de compostage du Port	20
Des travaux de reprise d'étanchéité des plateformes ont été engagés à partir du mois d'août 2011, et se poursuivront jusqu'à fin mars 2012.	21
3) Le centre de tri Cycléa	21
4) La station de broyage de la Pointe des Châteaux	22
5) L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de la Rivière Saint-Etienne	23
E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO.....	24
F. PROMOUVOIR LE TRI ET LA PREVENTION DES DECHETS	25
1) Promotion générique du tri des emballages, des papiers, du verre	25
2) Promotion d'une meilleure gestion des déchets en habitat collectif social.....	27
3) Promotion d'une meilleure gestion des déchets auprès des acteurs de demain : les appels à projets environnement du TCO	27
4) Promotion des modalités de présentation des déchets végétaux et encombrants.....	28
5) Promotion de la réduction des déchets	28
6) Moyens humains et outils.....	30
7) Evènements majeurs.....	30
8) Autres missions	31
9) Chiffres clés 2011.....	31
G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	32
1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine	32
2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules.....	33
3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages	33
4) La lutte contre l'errance animale.....	34
H. INVESTISSEMENT	35
I. Synthèse des indicateurs techniques 2002-2011	38
II. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	40
A. Modalités d'exploitation	40
B. Montant des dépenses et modalités de financement.....	41

C.	Synthèse budgétaire.....	42
D.	Présentation des coûts 2010 selon la méthode de comptabilité analytique, ComptaCoût 46	
III.	PERSPECTIVES.....	49
	ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS	51
	Les bacs roulants – fourniture et livraison	51
	ANNEXE 1 - suite : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS ...	52
	Les bacs roulants – fourniture et livraison	52
	Les bacs roulants – maintenance	53
	Les bacs roulants – maintenance	54
	Les composteurs domestiques	55
	ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE.....	56
	Les ordures ménagères résiduelles	56
	Les emballages recyclables et papiers.....	57
	Les déchets végétaux.....	57
	Les encombrants.....	59
	ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE.....	60
	Les emballages en verre	60
	ANNEXE 4 : APPORTS VOLONTAIRES EN DECHETERIES.....	61
	Filières de valorisation	61
	Les apports en déchèteries.....	62
	La fréquentation des déchèteries	63
	ANNEXE 5 : LE NUMERO VERT DU TCO	65
	ANNEXE 6 : LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DES EPAVES DE VEHICULES.....	67
	ANNEXE 7 : LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES.....	68
	ANNEXE 8 : LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE	70

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La loi Barnier en date du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cette optique, la loi précise que chaque Président d'un Etablissement public de coopération intercommunale doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ». Ce rapport doit ensuite faire l'objet d'une validation par chaque Conseil municipal des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n° 2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu de ce rapport.

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré collecte, à la collecte et au traitement des déchets, mais également les autres missions menées par le TCO en faveur de la protection de l'environnement. La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LE TERRITOIRE DESSERVI

1) Le périmètre

Depuis le 1^{er} janvier 2002, date de sa création, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest est en charge de « l'élimination des déchets des ménages et assimilés ».

En 2011, le TCO a géré les déchets ménagers et assimilés des 5 communes qui le composent : les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, qui représentent 212 309 habitants.

2) La compétence

La Direction de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération assure la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, à travers :

- la gestion de la pré-collecte correspondant à la fourniture et la maintenance des contenants à déchets (bacs hermétiques roulants, bornes d'apport volontaire, composteurs domestiques...),
- la gestion des collectes proposées aux usagers : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers recyclables, verre, déchets végétaux, encombrants...,
- le tri et la valorisation des déchets recyclables,
- l'exploitation et la mise en place du réseau de déchèteries et centres de propreté
- l'exploitation des installations de traitement (station de compostage du Port, station de transit du Port)
- le développement des actions de prévention et tri des déchets.

La Direction de l'Environnement exerce également les compétences de lutte contre les dépôts sauvages et l'errance animale, l'enlèvement et le traitement des épaves automobiles.

NB : Sur les sujets environnementaux autres que « déchets », la Direction est également compétente pour la lutte contre les pollutions sonores, la pollution de l'air, ainsi que pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie.

3) L'organisation du service

Sur le terrain, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes (hormis cirque de Mafate) :

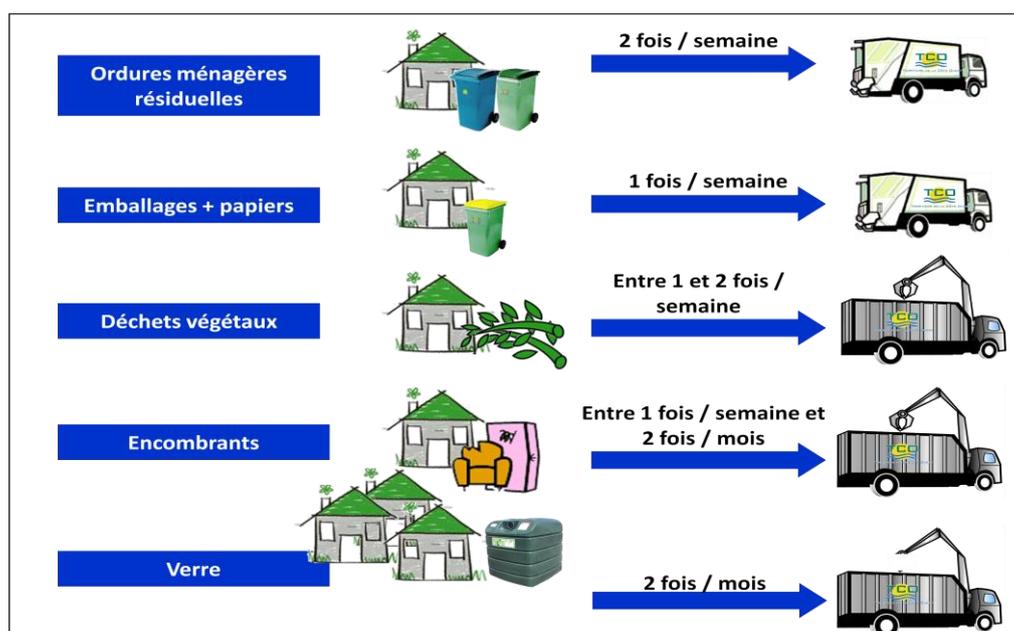
- la collecte en porte-à-porte et en points de regroupements permettant d'assurer la desserte des foyers résidant sur des voiries non praticables par les engins de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit inadapté, revêtement inadapté, absent ou dégradé...),
- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries/centres de propreté ou des bornes d'apport volontaire pour le verre.

Le service de collecte en porte-à-porte et en point de regroupement est effectué par trois prestataires privés, Véolia Propreté, STAR et SEPUR. Seule la collecte des corbeilles de ville est effectuée directement en régie par le TCO.

Il existe 5 flux de déchets (hors flux déchèteries) :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR),
- les emballages recyclables en papier/carton, plastique et métal, et les journaux magazines (EMR), dont les collectes ont débuté en 1999 sur les communes du Port et de La Possession et totalement mises en place sur les 5 communes membres fin 2004,
- le verre,
- les déchets végétaux (DV),
- et les encombrants (ENC).

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée dans le schéma suivant.



B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS : des contenants adaptés à chaque type de déchet

1) Les bacs roulants

Le TCO propose aux particuliers et professionnels desservis par les circuits de collecte, les prestations de :

- Fourniture et livraison de bacs roulants (premières dotations et remplacements liés au vieillissement du parc et incivilités), dont le volume est fonction de la taille du ménage. Cette prestation est assurée par la société CITEC depuis le 1^{er} avril 2007,
- Maintenance de ces bacs (réparation de couvercle, roues...), mission confiée au prestataire LRVP depuis le 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2011. Depuis, le 01 juillet 2011, cette prestation est assurée par la société CITEC.

Les coloris de bacs d'ordures ménagères résiduelles diffèrent selon les communes et sont hérités des anciennes intercommunalités (CIVIS et CCCO) :

- bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins,
- vert pour les communes du Port et de La Possession.

Cependant, afin d'homogénéiser la couleur de ces bacs, le TCO procède, depuis 2011 et en accord avec les élus, au remplacement des bacs verts par des bacs bleus sur les communes du Port et de La Possession.

Les bacs roulants dédiés aux emballages recyclables sont de couleur identique (cuve verte, couvercle jaune).

A fin 2011, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du TCO (hors bacs redevance spéciale) représente **150 198 unités** (contre 146 052 unités fin 2010), dont 83 022 bacs d'ordures ménagères et 67 176 bacs d'emballages recyclables, soit +3% par rapport à 2010.

L'accent a été mis sur la poursuite de la remise à plat du parc en **habitat collectif social**, essentiellement sur les communes du Port et de la Possession, étendu aux communes de Saint-Paul et de Saint-Leu.

Cette année a également été marquée par la poursuite du renouvellement du parc des bacs mis à disposition des professionnels sur l'ensemble des communes du TCO, dans la perspective de la mise en place de la redevance spéciale (1299 unités installées à fin 2010, soit +62% par rapport à 2010).

La maintenance des bacs roulants est restée stable par rapport à l'année 2010 (2 211 interventions en 2011 contre 2 193 interventions en 2010).

Toutefois, nous avons mené une action spécifique portant sur le remplacement massif des stickers de consigne de tri des bacs de collecte sélective.

Ainsi, 24 833 stickers ont pu être remplacés en 2011 sur l'ensemble des 5 communes du TCO (soit environ 37% du parc de bacs CS).

2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)

- *La fourniture des CPU :*

Le remplacement du parc de corbeilles de propreté urbaine installées sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'à l'implantation de nouvelles corbeilles en concertation avec les services des communes, s'est poursuivi en 2011.

Cette prestation est assurée par la société Bourbon Equipement Collectivités.

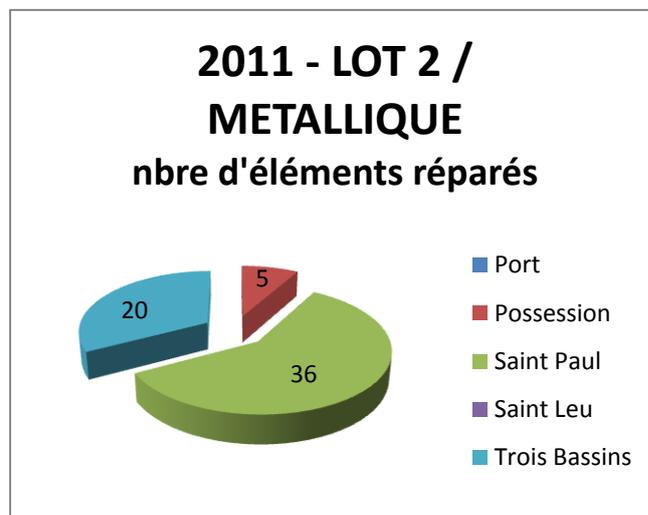
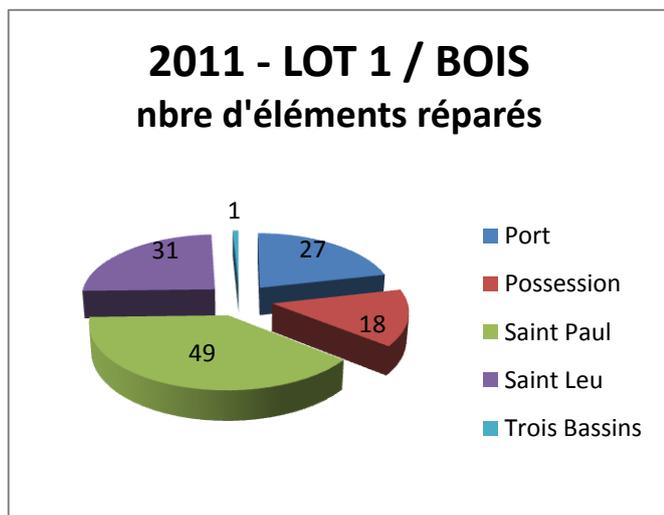
Deux types de corbeilles sont proposées :

- Lot1 : corbeille avec habillage bois (type porte-sac) – depuis le 07/09/2009
- Lot 2 : corbeille avec habillage métallique (type porte-sac) – depuis le 10/09/2010

Acquisitions 2011	flux	Port	Possession	Saint Paul	Saint Leu	Trois Bassins	Total	
LOT 1 / BOIS	simple						0	185
	Double	30	5	82	68		185	
LOT 2 / METALLIQUE	simple		81	11	10	4	106	229
	Double	12		91		20	123	
Total TCO		42	86	184	78	24	414	

- *La maintenance des CPU :*

Nous avons pu constater que les corbeilles avec habillage bois subissaient beaucoup de dégradations dues essentiellement à des actes de vandalisme, notamment sur la zone littorale et aux abords des établissements scolaires.



Les chiffres :

Maintenances 2011	LOT 1 / BOIS	LOT 2 / METALLIQUE	Total
Ceinture de maintien sac	1		1
Couvercle + signalétique	29	53	82
habillage bois	82		82
Signalétique des couvercles	9	2	11
Potence	1		1
Fixation des CPU	4	5	9
Support béton		1	1
Total TCO	126	61	187

Compte-tenu de ces dégradations, le TCO, en concertation avec les communes, a procédé au remplacement des corbeilles bois par des corbeilles métalliques, plus résistantes aux actes de vandalisme.

3) Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV)

Dans le but de répondre aux objectifs nationaux (1 borne pour 500 habitants), le TCO a procédé à la livraison de 16 bornes à verre supplémentaires en 2011, portant le parc à **354 unités**, dont 21 d'entre elles placées en déchèteries.

	Nombre de bornes		Delta	Objectifs nationaux	Ecart par rapport à l'objectif (nb de bornes)
	2010	2011			
La Possession	33	34	1	51	-17
Le Port	44	37	-7	77	-40
Saint-Paul	178	199	21	205	-6
Trois-Bassins	25	23	-2	14	9
Saint-Leu	58	61	3	56	5
TOTAL	338	354	16	403	-49

On peut constater que le parc est correctement dimensionné pour les communes de St Leu et Trois Bassins où les objectifs nationaux sont atteints voire même dépassés. Un gros effort de

rattapage devra être fait sur les communes du Port et de La Possession. Les Bornes à Verre ayant subi des actes de vandalisme répétés (renversements sur la voie publique, incendies) ne sont pas systématiquement remplacées. Le TCO réfléchit à des solutions pour éviter les actes de vandalisme, par l'acquisition de bornes métalliques ou l'installation de bornes enterrées.

Dans le cadre du marché d'acquisition et de maintenance des bornes à verre, il a été constaté que les opercules installés sur les bornes n'étaient pas adaptés aux besoins de certains commerçants. L'orifice étant trop petit, le vidage du verre s'avère difficile compte tenu de la grande quantité de verre qu'ils produisent.

Un avenant concernant l'acquisition et l'installation de 80 trappes operculées type « gros producteur » a été signé au mois d'octobre 2010 avec la société LRVP.

En 2011, 41 bornes ont été équipées de trappes « gros producteurs », essentiellement sur le secteur de la station Balnéaire, aux abords des bars restaurants, et dans les déchèteries. Les trappes restantes seront installées en 2012.

4) Les composteurs domestiques

La promotion du compostage domestique s'est poursuivie en **2011** avec la **livraison de 1 716 bio composteurs** contre **1 634** en 2010, portant le **nombre total** de bio composteurs mis à la disposition des usagers du TCO à **environ 14 000 unités, soit une augmentation de 14% du parc par rapport à 2010.**

Cette prestation est confiée à la société LRVP. Elle comprend la livraison du composteur (dont la dimension est fonction de la superficie du jardin de l'utilisateur), d'un outil de retournement du compost, d'un biosceau permettant d'isoler les biodéchets dès la cuisine et d'une plaquette pédagogique explicative. Le TCO a élargi la gamme de bio composteurs disponibles, puisque les usagers ont désormais la possibilité de choisir entre un modèle en bois (743 livrés en 2011) ou un modèle en plastique (973 livrés en 2011).

C. LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères est assurée en porte-à-porte sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les habitations difficiles d'accès collectées en points de regroupement.

Outre la collecte en porte-à-porte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets dans les 11 déchèteries de l'agglomération. Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire.

1) La collecte des déchets provenant des ménages

▪ La collecte des ordures ménagères résiduelles

Pour l'ensemble des communes membres (hormis cirque de Mafate), la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée deux fois par semaine (C2). Elle démarre dès 5h00 le matin.

Pour des raisons d'économie d'échelle, les déchets collectés sont, soit acheminés à la Station de transit du Port avant d'être dirigés vers le ISDND de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement (collectes de Saint-Leu et Trois-Bassins).

Cette collecte est effectuée par les prestataires Véolia Propreté et SEPUR, dans le cadre de marchés publics de prestation de service.

La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 22 véhicules pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

Pour la commune du Port la flotte est composée de 12 véhicules, pour la commune de la Possession la commune est composée de 6 véhicules.

Les équipages sont composés d'un chauffeur et de 1 à 2 équipiers de collecte (ripeurs).

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnes collectées	60 210	58 636	57 568	56 857	57 560	54 521	57 949	57 541
Variation (tonnes)	-380	-1 574	-1 068	-711	703	-3039	3428	- 408
Variation (%)	-0,63%	-2,61%	-1,82%	-1,24%	1,24%	-5,28%	6,29%	-0,7%
kg/hab	331	316	304	282	286	271	282	271
Variation (kg/hab)	-2,09	-15,48	-11,49	-21,96	3,49	-15	11	-11
Variation (%)	-0,63%	-4,68%	-3,64%	-7,22%	1,24%	-5,24%	4,05%	-4%

Les tonnages collectés en 2011 sont en légère diminution (-0.7%) ce qui représente 408 tonnes de déchets collectés en moins par rapport à 2010. La diminution des tonnages d'OMR peut s'expliquer par la **mise en œuvre du programme de prévention initié en 2010**.

Compte tenu de l'augmentation de la population, on note une **diminution plus importante du ratio par habitant (4,05%)**, s'établissant à **271 kg**, soit 9 % de moins que le ratio national de l'ADEME en 2009 (298 kg).

Une organisation spécifique est mise en place pour Mafate : l'évacuation des déchets produits par les habitants du cirque est effectuée mensuellement par hélitreuillage en partenariat avec l'ONF par le biais d'une convention.

Les déchets collectés sont partiellement triés. Les ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables et papier collectés en mélange sont évacués par hélicoptère puis regroupés dans des caissons sur le site de la Rivière de Galets ou du Col des bœufs. Les déchets évacués par la rivière des Galets sont ensuite vidés à la station de transit du Port, et les déchets évacués par le Col des bœufs sont acheminés vers l'ISDnD de Sainte Suzanne. En 2011, quelques gisements de verre collectés séparativement chez les plus gros producteurs tels les gîteurs, ont été regroupés pour être broyés et réutilisés comme substrat pour la construction.

Les tonnages collectés à **Mafate (147 tonnes)** enregistrent une baisse de 14,8% par rapport à 2011 (173 tonnes), ce qui équivaut à **237 kg/hab**. Cette diminution s'explique notamment par la valorisation du verre dans le cirque. Malgré la mise en place de l'évacuation mensuelle des déchets, le **ratio par habitant reste largement inférieur par rapport au reste du territoire (271 kg /hab)**.

▪ **Les collectes sélectives : les emballages recyclables et les papiers**

La collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le mois d'octobre 2004, à l'exception de Mafate.

La collecte des emballages recyclables ménagers est assurée 1 fois par semaine (C1) sur l'ensemble du territoire.

Cette collecte est effectuée par les prestataires Véolia Propreté et SEPUR, dans le cadre de marchés publics de prestation de service, du lundi au vendredi à partir de 5 heures sur les communes du Port, Saint-Paul, St Leu, Trois-Bassins et le mercredi pour la commune de la Possession.

Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Les emballages collectés sont acheminés au centre de tri Cycléa du Port (marché public de prestation de service), pour tri des différents matériaux et conditionnement pour exportation vers les filières de revalorisation.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnes collectées	2 612	4 645	4 405	4 439	6 124	6 201	6638	7 057
Variation (tonnes)	1 491	2 033	-240	34	1 685	77	437	419
Variation (%)	133,01%	77,83%	-5,17%	0,77%	37,96%	1.25%	7.04%	6.30%
kg/hab	14	25	23	22	30	31	32	33
Variation (kg/hab)	8,20	10,64	-1,73	-1,24	8,36	1	1	1
Variation (%)	133,01%	74,07%	-6,92%	-5,33%	37,96%	3.33%	3.22%	3.12%

On note une continuité dans l'**effort de tri des emballages** avec une progression de 6% des tonnages collectés, soit 7 points de plus que l'OMR. A l'échelle de l'habitant, chacun d'entre nous aura trié 1kg d'emballages et papiers de plus qu'en 2010.

Le ratio par habitant (33 kg) reste globalement inférieur de 28,26% au ratio national ADEME 2009 (46 kg).

▪ **Les collectes sélectives : les emballages en verre**

Les emballages en verre sont collectés en borne d'apport volontaire depuis 2005.

354 bornes sont réparties sur le territoire.

Les tonnages collectés sont les suivants :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnes collectées	1 523	1 722	1 936	2083	2202	2 387
Variation (tonnes)	412	199	214	147	119	185
Variation (%)	37,08%	13,08%	12,41%	7,58%	5.70%	8.43%
kg/hab	8	9	10	10.34	10.72	11.24
Variation (kg/hab)	2,07	0,50	1,06	0,34	0,38	0.52
Variation (%)	34,55%	6,23%	12,41%	3.40%	3.67%	4.85%

Les tonnages collectés sont en hausse de 8.43%, chaque habitant aura trié 520 grammes de verre de plus qu'en 2010.

Toutefois, le ratio par habitant reste inférieur de 61% au ratio national.

La totalité du gisement est valorisée dans le cadre de la garantie de reprise d'Eco-Emballages. Aux dires du repreneur, le taux de refus est quasi nul.

▪ Les collectes sélectives : les déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux est une collecte en porte-à-porte ou en points de regroupements. Les déchets sont présentés en vrac devant le domicile, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampliroll à grappin. L'équipage de ces véhicules est composé d'un chauffeur seul ou d'un chauffeur et un équipier de collecte.

La fréquence de collecte est de :

- 1 fois par semaine pour les communes de La Possession, de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul hors zone balnéaire,
- 2 fois par mois sur la commune du Port
- 2 fois par semaine sur la zone Balnéaire de la commune de Saint-Paul

Ces prestations sont réalisées par la STAR (communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins) et Véolia Propreté (communes du Port) et SEPUR (commune de la Possession) dans le cadre de marchés publics de prestation de service.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnes collectées	13 870	14 447	19 835	20 441	31 907	34 274	35 784	34 817
Variation (tonnes)	1 702	577	5 388	606	11 466	2 367	1 510	-967
Variation (%)	13,99%	4,16%	37,29%	3,06%	56,09%	7,42%	4,41%	-2,70%
kg/hab	76	78	105	101	158	170	174	164
Variation (kg/hab)	9,36	1,49	27,03	-3,34	56,91	12	4	-10
Variation (%)	13,99%	1,96%	34,75%	-3,19%	56,09%	7,59%	2,35%	-5,75%

Les quantités de **déchets végétaux** collectés enregistrent une **diminution de 2.7%**, marquant une stabilisation des tonnages par rapport aux années précédentes (56% en 2008, 7% en 2009, et 4% en 2010). La diminution du ratio par habitant est encore plus nette avec -5.75%, compte tenu de l'augmentation de la population.

▪ Les collectes sélectives : les encombrants

Les modalités de collecte des encombrants s'effectuent sur le même principe que la collecte des déchets végétaux.

La fréquence de collecte est de :

- 2 fois par mois sur les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul hors zone balnéaire
- 1 fois par semaine pour les communes du Port, de La Possession, et sur la zone balnéaire de la commune de Saint-Paul

D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles (Chute de tôles, aciers...)
- Vieux objets domestiques (chaises, table de cuisson, étendoir, etc....)
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : baignoire, fauteuil, etc....

A noter que depuis novembre 2007, une nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) a vu le jour : la filière des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E). Son fonctionnement est basé sur le principe du « 1 pour 1 », comme les pneus et batteries. Aussi, chaque appareil hors d'usage doit être rendu par le consommateur au vendeur lors de l'achat de l'équipement neuf. Une éco-participation est incluse dans le prix d'achat. Le TCO a cessé de collecter les DEEE en porte à porte, dans les collectes d'encombrants depuis le 1^{er} janvier 2011.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnes collectées	17 173	17 877	19 971	13 599	15 344	15 333	13 639	10 371
Variation (tonnes)	1 761	704	2 094	-6 372	1 745	11	-1 694	-3 268
Variation (%)	11,43%	4,10%	11,71%	-31,91%	12,83%	0,07%	-11,05%	-23,95%
kg/hab	94	96	106	68	76	76	66	49
Variation (kg/hab)	9,69	1,79	9,28	-38,02	8,66	0	-10	-17
Variation (%)	11,43%	1,90%	9,64%	-36,03%	12,83%	0%	-13,16%	-25,75%

Les tonnages d'encombrants enregistrent une diminution de 24% en 2011 par rapport à 2010.

Malgré l'existence d'une collecte séparative des déchets végétaux et encombrants, des études de caractérisation du gisement menées par Cycléa ont démontré la présence de déchets ne relevant pas de la catégorie des encombrants (déchets végétaux, ordures ménagères résiduelles, pneumatiques, batteries, gravats...). Par ailleurs, les contrôles de la CIVIS à l'entrée de l'ISDnD de la Rivière St Etienne se sont renforcés notamment en ce qui concerne la présence de placo plâtre et de DEEE dans les apports d'encombrants.

Un lourd travail de communication et de sensibilisation est mené depuis plusieurs années afin de responsabiliser les usagers, en leur portant à connaissance toutes les informations relatives à l'évacuation de leurs déchets.

▪ L'apport volontaire en déchèteries

Les déchèteries sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers mais aussi les artisans et commerçants peuvent déposer leurs déchets. Certains matériaux déposés feront l'objet d'une valorisation.

Les déchèteries répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux déchèteries du TCO est strictement réservé aux particuliers, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres.

Le dépôt maximum par jour, et par apport, est strictement limité à 2m3.

Les apporteurs disposent de bornes spécifiques et de caissons permettant de collecter les textiles, journaux et magazines, les huiles de vidange, les emballages à recycler, le verre, les batteries usagées ainsi que les piles (bornes), les gravats, les encombrants, les cartons, les déchets végétaux et les ferrailles (caissons).

Le TCO dispose de 11 déchèteries en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à Cycléa.

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Hermitage-les-Bains. Avenue de Bourbon
Saint-Paul	Le Guillaume. Chemin de la Glacière
Saint-Paul	Etang – Bld Jacob De La Haye
Saint Paul	Plateau Caillou-AV. des Bengalis
Saint Paul	Carose-Roquefeuil- Rue des Esdpadons
Trois-Bassins	Bras-Montvert-Chemin Barrière
Saint-Leu	Pointe des Châteaux- CD12
Saint-Leu	Chemin Georges Thénor
Le Port	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre
Le Port	Boulevard de la Marine
La Possession	ZAC St Laurent- Rue Thomas Sankara

L'année 2011 a été marquée par la rehabilitation de six déchèteries, qui ont été fermées au public pendant la réalisation des travaux. Ces fermetures ont pu occasionner une baisse sensible de la fréquentation, notamment des professionnels.

Les tonnages collectés :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnes collectées	5 151	6 442	7 389	6 903	7 548	8154	9731,19	9838,29
Variation (tonnes)	2 445	1 291	947	-486	645	606	1577,19	107,1
Variation (%)	90,35%	25,07%	14,70%	-6,57%	9,34%	8,03%	19%	1%
kg/hab	28	35	39	34	37	40	47	46
Variation (kg/hab)	13,45	6,35	4,36	-4,78	3,20	3	7	-1
Variation (%)	90,35%	22,42%	12,57%	-12,23%	9,34%	8.82%	17,5%	-2.1%

	Batteries (unités)	Piles (unités)	Huile (litres)
Total 2011	1 295	22 673	8 640
Total 2010	754	21 233	8 364
Delta 2010/2011	72%	7%	3%

Globalement, on constate une légère augmentation des tonnages collectés en déchèterie par rapport à l'année 2010 (+1%), portant le ratio de déchets apportés en déchèterie à **46 kgs/habitant**.

La fréquentation des déchèteries est également en hausse de 7% par rapport à 2010, avec 106 088 apporteurs, contre 99 079. On constate que cette augmentation touche essentiellement les particuliers (11%), alors que la fréquentation des professionnels est en baisse (-1.86%).

En décembre 2009, le TCO a mis en place la collecte séparative des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques sur ses déchèteries, dans le cadre d'une convention avec l'éco-organisme OCAD3E.

Les tonnages de **DEEE collectés en 2011** dans les déchèteries du TCO représentent **870 tonnes** contre **343 tonnes en 2010, soit une progression de 153%**. L'évolution des tonnages montre une progression de la filière :

	DEEE 2011	%
Apports en déchèteries	655	75%
Dépôts sauvages orientés en déchèteries	215	25%
TOTAL	870	100%

Les tonnages ont augmenté au cours de l'année 2011, en raison de l'arrêt le 1^{er} janvier 2011 des collectes de DEEE en porte à porte en mélange avec les encombrants. On peut constater que 25% des DEEE sont toujours ramassés au bord des routes, par les moyens du marché d'érésorption des dépôts sauvages.

2) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

Dans le cadre de sa compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, le TCO est amené à collecter et à traiter certains déchets produits par des professionnels. C'est ainsi que les centres-villes des communes du Port, La Possession et Saint-Paul bénéficient d'une collecte spécifique de cartons et emballages, qui sont des déchets recyclables.

Le but est d'amener ces déchets au centre de tri du Port et de limiter autant que possible leur enfouissement. Le gisement doit alors être conforme aux dispositions du centre de tri à savoir que les emballages doivent être secs et non souillés.

Sur les communes du Port, de Saint-Paul, et de La Possession, le service de collecte des cartons est réalisé trois fois par semaine : le lundi, mercredi et samedi, en soirée.

En ce qui concerne la ville de Saint-Paul, un service spécial est mis en place durant la période des festivités commerciales, avec collecte exceptionnelle les samedis et dimanches de des deux premiers week-ends du mois de juillet.

Les tonnages présentés ne concernent que les emballages collectés et amenés au centre de tri Cycléa du Port, en vue de leur valorisation. En ce qui concerne les emballages non

valorisables, ces derniers sont déchargés à la Station de transit du Port et ne sont donc pas présentés ici. Cela vise essentiellement les collectes effectuées les jours de pluies dans la mesure où le centre de tri refuse les cartons mouillés.

Sur la commune du Port, le tonnage collecté en 2011 s'élève à **105 tonnes** contre **93 tonnes en 2010**.

Sur la commune de Saint-Paul le tonnage collecté en 2011 est de **177 tonnes** contre **198 tonnes** en 2010.

Sur la commune de La Possession, **30 tonnes** de carton ont été collectées en 2011, contre **29 tonnes** en 2010.

Sur Saint-Paul, le véhicule affecté à ce service est une BOM de 19 tonnes, qui n'est pas équipée de lève conteneur à l'arrière, ce qui permet un chargement aisé des cartons présentés en vrac. L'équipe de collecte est composée d'un chauffeur et de deux équipiers.

Sur la commune du Port, le service de collecte est assuré par une BOM de 16m³. L'équipage de cet appareil est composé d'un chauffeur et de deux équipiers.

3) Observations sur la qualité des prestations de collecte des déchets.

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agrées et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements comportant des bandes réfléchissantes. En outre, un Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de travail est opérationnel dans les agences d'exploitation de la VEOLIA.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CEE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit » développée par le groupe Véolia Propreté. Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux boxes, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Les collectes d'ordures ménagères s'effectuent à partir de 5 heures. Le service s'effectue de jour, à l'exception des journées de collecte se substituant aux jours fériés qui peuvent se dérouler l'après-midi et s'étaler sur le début de soirée.

L'année 2011 a été marquée par la stabilisation des collectes. L'un des axes majeurs de progression concerne les dégradations des voiries ou accotements provoquées par les grappins des camions lors des collectes d'encombrants et de déchets végétaux en porte à porte. Les efforts de la direction environnement devront porter sur la résolution de ces problèmes en 2012, avec une campagne générale de rebouchage, et une mise sous contrôle renforcée des prestataires pour qu'ils assurent la collecte sans dégradations.

Le contrôle d'exploitation a été relancé en 2010, avec l'arrivée de 2 contrôleurs au mois de février. En 2011, 145 contrôles ont été réalisés et près de 10 000 euros de pénalités appliquées. Les contrôles ont porté essentiellement sur l'exécution des prestations de collecte.

Un travail commun avec l'ensemble des collecteurs a été poursuivi en 2011 afin d'identifier tous les points dangereux pour les équipages de collecte. Ce travail a abouti au recensement de plus de 500 situations présentant des risques pour le personnel de collecte, avec l'objectif de les supprimer à terme, conformément à la recommandation R437 de la caisse Nationale d'Assurance Maladie. Ce travail se poursuivra en 2012 avec des objectifs partagés de suppression de ces points dangereux selon un planning établi en concertation avec les collecteurs.

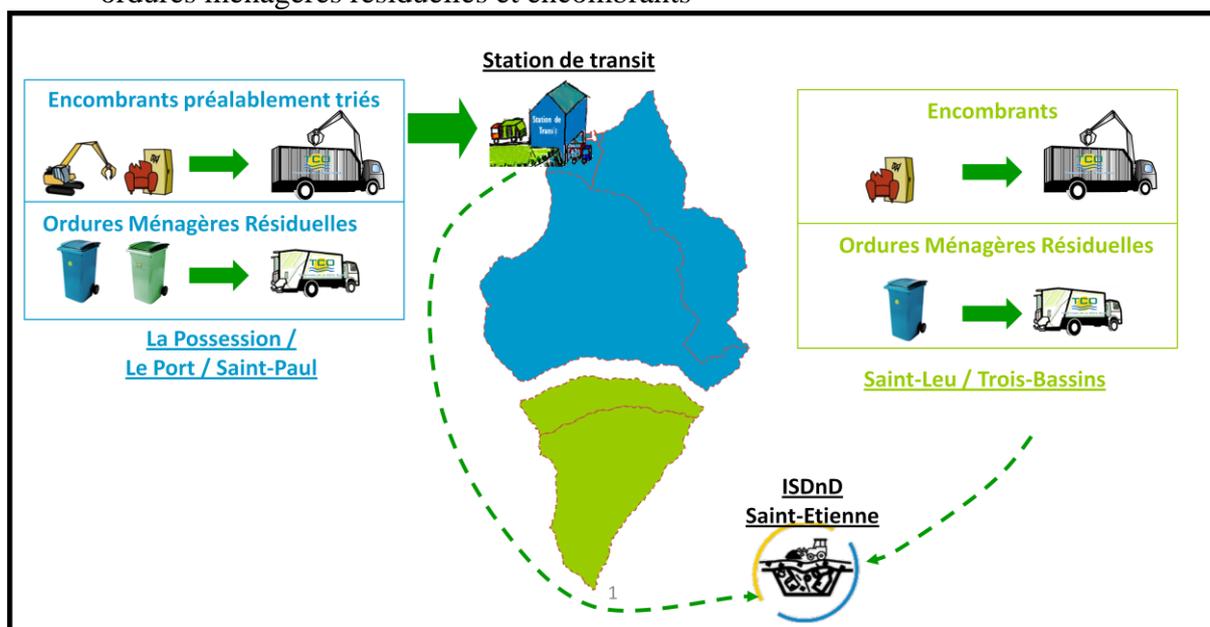
En octobre 2009, le TCO a obtenu le label QUALITRI décerné par l'ADEME et ECO-EMBALLAGES pour la qualité de son service public de collecte visant à satisfaire les usagers, maîtriser les coûts, réduire les impacts environnementaux et améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité.



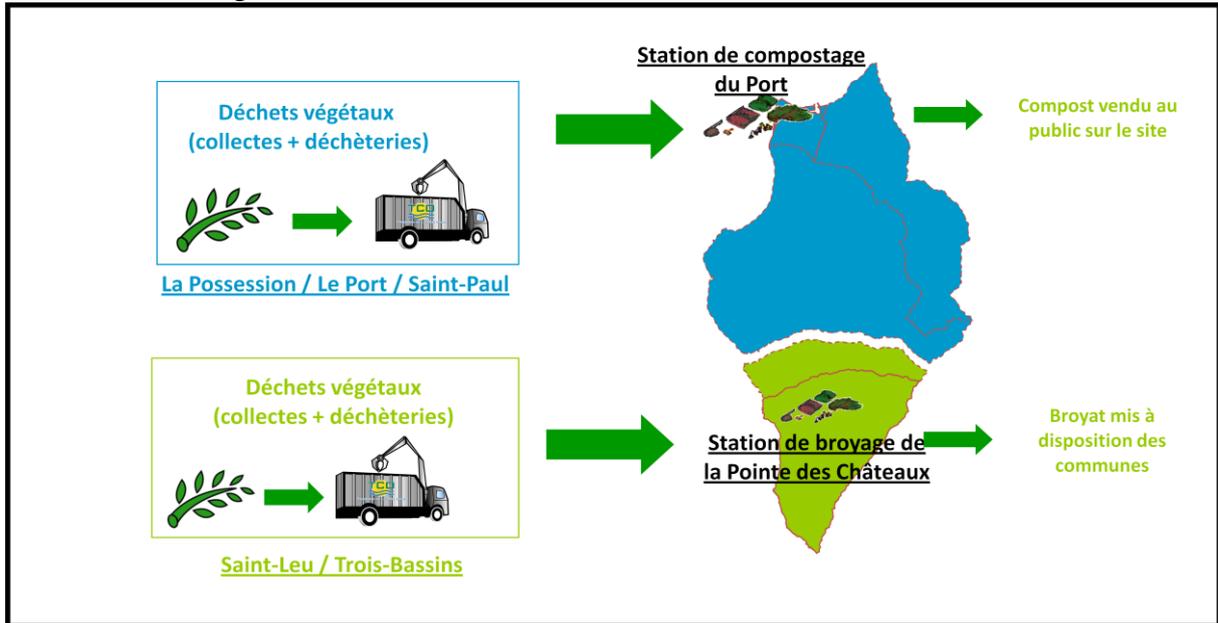
D. LE TRAITEMENT

Les déchets collectés sur le territoire du TCO sont traités selon les processus suivants :

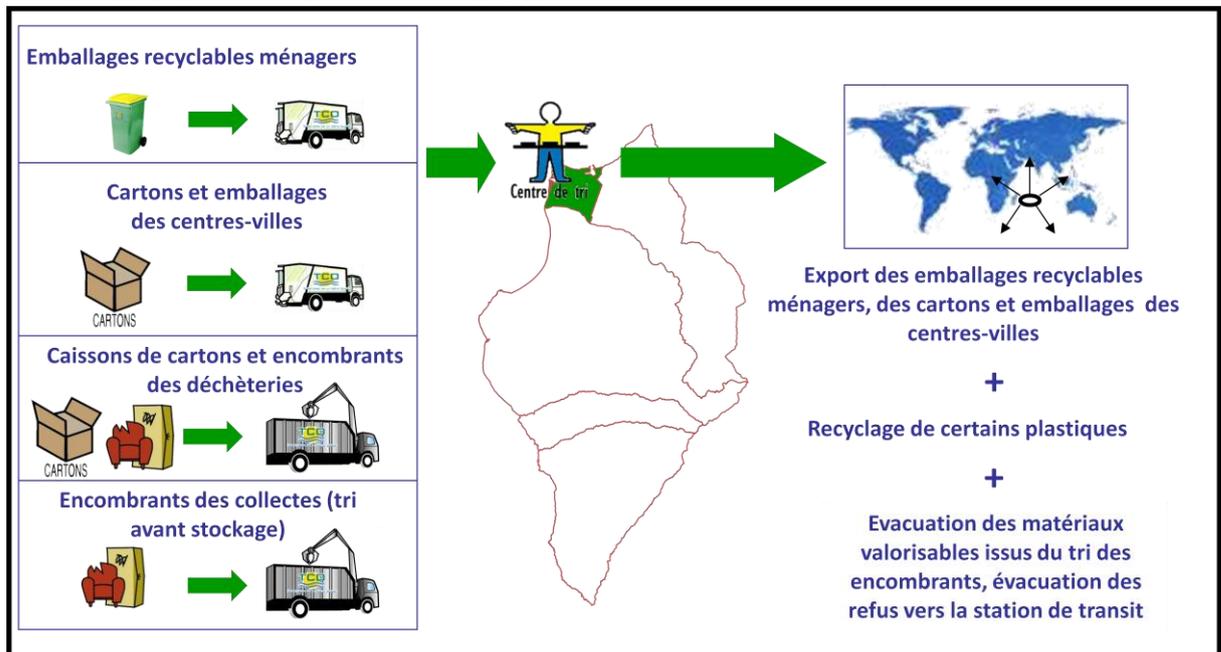
- ordures ménagères résiduelles et encombrants



- déchets végétaux



- emballages ménagers recyclables, cartons et emballages des centres-villes, encombrants des collectes et déchèteries



1) La station de transit du Port

Il s'agit d'une station dotée d'un quai de déchargement gérée par la STAR pour le compte du TCO. Les déchets qui arrivent à la station de transit sont vidés depuis un quai de déchargement dans des trémies métalliques entièrement couvertes par une structure métallique avec bardage, destinée à éviter tout envol de déchets ainsi que tout apport d'eau de pluie venant générer des quantités de jus supplémentaires à traiter. Depuis les trémies, les déchets tombent directement par gravité dans des semi remorques auto compactrices parfaitement fermées et étanches. Cette méthode ne nécessite aucune manutention ni reprise de déchets et présente une fiabilité maximale.

Le personnel de la station de transit assure :

- l'enregistrement des pesées ;
- le contrôle qualitatif des déchets ;
- l'orientation des clients pour le vidage au quai d'apport de transit et le compactage des déchets dans les semi remorques de transfert ;
- la conduite des semi remorques de transfert des déchets ;
- le nettoyage de la Station de transit.

Il se répartit de la manière suivante :

- 2 conducteurs d'engins ;
- 12 chauffeurs, qui sont également des agents polyvalents ;
- 2 employés administratifs ;
- 1 agent de maîtrise.

Compte tenu des volumes traités supérieurs aux prévisions du marché (30 000 tonnes/an), la flotte de véhicules a été augmentée, la station de transit dispose de :

- 8 remorques à déchets auto compactrices Legras ;
- 10 remorques fond mouvant alu Legras ;
- 11 tracteurs type premium de marque Renault.

	2010	2011	Delta
Tonnages transférés	65 815	59 639	-9.38%
Nombre de rotations	3 728	3 644	-2.25%

Ces tonnages comprennent, outre les OMR, les déchets industriels banals (6 514 tonnes).

Le **transit du Port** enregistre une **baisse de tonnage de 9%**, qui s'explique par le détournement d'une partie des apports de DIB vers des filières de valorisation, et le transfert direct des refus de tri d'encombrants, du centre de tri vers l'ISDnD, sans passer par le transit.

Sur la station de transit, la propreté est assurée par le nettoyage en balayage manuel et mécanisé trois fois par semaine, ainsi que par un lavage quotidien des trémies. L'entretien des espaces verts est assuré par un ramassage des papiers, une fois par semaine. L'assainissement du site est assuré par pompage par la Société SOVIDANGE. Pour éviter la propagation des poussières dans l'air, il est effectué un arrosage quotidien du site. En outre, la protection de

l'air est assurée par le stockage en compaction des déchets dans les remorques. Enfin, une dératisation des locaux est assurée une fois par mois par la Société BHL.

2) La station de compostage du Port

La station de compostage du Port, gérée par la société HCE est prévue pour traiter des végétaux seuls ou des boues de station d'épuration mélangées à des végétaux. Son exploitation a été soumise à autorisation préfectorale (installation classée pour la protection de l'environnement, Arrêté préfectoral n° 09-708/SG/DRCTCV du 4 mars 2009). Elle est située à l'extrémité Sud-ouest de la commune du Port, en rive droite de la Rivière des Galets, sur un ancien casier du Centre d'enfouissement technique de la commune du Port. Elle occupe une surface d'environ 13 000 m² entre le Boulevard de la Marine au Nord, une usine de concassage à l'ouest et le lit de la Rivière des Galets au sud et à l'est.

Le mode de traitement des déchets se décline de la façon suivante :

- les végétaux sont réceptionnés après pesée sur la bascule de la station de transit ;
- un tri est opéré afin d'éliminer les indésirables ;
- les déchets sont broyés ;
- réalisation d'un andain par quinzaine ;
- retournement au chargeur ;
- arrosage ;
- mise en maturation des déchets sans arrosage ni retournement ;
- criblage à la maille de 30 ;
- ré humidification du compost criblé à une hygrométrie d'environ 40% ;
- stockage en attente de commercialisation.

En ce qui concerne les boues, étant donné les quantités très importantes de déchets verts et la surface limitée de la plate-forme, le compostage des boues a été abandonné.

Entre 2010 et 2011, les tonnages entrants à la station de compostage ont diminué de 17 %, avec **29 309 tonnes** réceptionnées contre **35 242 tonnes** en 2010.

Les quantités traitées sont plus de deux fois supérieures à la capacité de l'installation fixée à 16 000 tonnes de déchets végétaux entrants par an.

COMMUNES	TONNAGES 2010	TONNAGES 2011	Delta
Le Port	2 528	1 880	-26%
La Possession	4 614	3 886	-16%
Saint-Paul	24 814	20 428	-18%
Autres (Dépôts sauvages, déchèteries, privés)	3 286	3 115	-5%
TOTAL	35 242	29 309	-17%

Au cours de l'année 2010, les refus de tri et refus de crible représentent 7 170 tonnes soit **24%** des entrées à la Station de compostage, contre 9% en 2010. Les refus correspondent aux

quantités indésirables qui sont transportées à la Station de transit dans la mesure où ils ne peuvent pas être valorisés. Après tri, **29 024 tonnes** de déchets végétaux ont été compostées.

Malgré l'extension de la plateforme de compostage en décembre 2009, et **le doublement de la capacité de réception**, l'année 2011 a été marquée, **malgré la diminution des tonnages réceptionnés, par la saturation du site.** Pour la seconde année consécutive, le TCO a réceptionné l'intégralité des tonnages de déchets végétaux collectés sur ses installations de traitement, **sans avoir recours à d'autres sites de stockage.**

Cependant, les **conditions d'exploitation** sont rendues **difficiles** par cette situation de saturation, et ont occasionné **un incendie** en date du 16 janvier 2011.

Un contrôle de **l'inspection des installations classées** en date du 21 décembre 2010 a donné lieu à une **mise en demeure du TCO** demandant de **respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral** d'autorisation d'exploiter. A l'occasion d'un **nouveau contrôle réalisé le 6 septembre 2011**, les services de l'inspection des installations classées ont constaté l'inobservation par le TCO de certaines dispositions de l'arrêté de mise en demeure N° 2011-170, concernant notamment la reprise d'étanchéité des plateformes, la tenue à jour d'un plan des réseaux et la réalisation d'un diagnostic du risque foudre.

Un PV de délit concernant le non respect des dispositions de l'arrêté de mise en demeure a été transmis au procureur de la République.

Des travaux de reprise d'étanchéité des plateformes ont été engagés à partir du mois d'août 2011, et se poursuivront jusqu'à fin mars 2012.

3) Le centre de tri Cycléa

Le TCO a confié la prestation de tri des emballages recyclables à la SAEML Cycléa, située au Port.

Cette prestation comprend :

- L'enregistrement des pesées,
- Le contrôle de la qualité des déchets entrants
- La caractérisation des déchets entrants et sortants
- Le tri des matériaux conformément aux prescriptions techniques minimum du contrat de reprise d'Eco-Emballages,
- Le tri des encombrants, la valorisation et l'élimination des matériaux

L'exercice 2009 avait été marqué par l'incendie du centre de tri survenu le 7 juin, qui avait détruit une grande partie des installations (hangar, cabine de tri, locaux administratifs, convoyeurs...). Un programme de reconstruction du centre de tri a été mis en œuvre en 2010, les travaux se sont terminés mi 2011.

⇒ Tri des emballages ménagers :

- On enregistre une augmentation de 5 % des tonnages entrants d'emballages ménagers recyclables (7 322 tonnes en 2011 contre 6 975 tonnes en 2010), qui se traduit par l'augmentation des tonnages exportés des matières premières secondaires vers les filières de recyclage (+3%),
- une légère dégradation du taux de refus passant de 25% en 2010 à 26% en 2011.

Les tonnages des matériaux valorisés issus de la collecte sélective (tonnages entrants 2011 + stock décembre 2010) sont présentés dans le tableau ci-dessous :

MATERIAUX	EXPORTS 2010 (t)	EXPORTS 2011 (t)	EVOLUTION de 2010 à 2011	REPARTITION 2011	kg/hab 2010	kg/hab 2011
Papiers / journaux / magazines	3 568	3 605	1%	66%	16,81	16,98
Emballages cartons/cartonnettes	996	1135	14%	21%	4,69	5,35
Emballages plastiques	468	483	3%	9%	2,20	2,27
Emballages métalliques	188	175	-7%	3%	0,89	0,82
Films plastiques (sachets)	34	36	6%	1%	0,16	0,17
TOTAL	5 254	5 434	3%	100%	24,75	25,59
Refus de tri	1721	1888	10%	26%*	8,11	8,89

* part des refus dans le gisement sortant total

Les tonnages globaux valorisés progressent moins que les tonnages collectés, avec une **augmentation de 3%** par rapport à 2010.

Ceci est dû à la légère dégradation du taux de refus qui représente 26% des tonnages collectés, soit une progression de 1 point par rapport à 2010.

On peut constater une progression plus importante des gisements de cartons et cartonnettes valorisés que des autres matériaux. Les tonnages valorisés d'emballages métalliques enregistrent une baisse de 7%.

⇒ Tri des encombrants :

Dans le but de limiter les quantités de déchets à enfouir (loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée), le TCO procède depuis 2006 au tri des encombrants collectés sur son territoire avant l'envoi vers l'ISDnD de Saint-Etienne.

En 2011, **13 924 tonnes** d'encombrants ont été triés (tous flux encombrants confondus : collectes en porte à porte, déchèteries, dépôts sauvages) contre **16 554 tonnes** en 2010, soit une **diminution de 16%**, en corrélation avec la réduction des tonnages d'encombrants collectés en porte à porte (-17%).

Le taux de valorisation est de **11,3%**, **1602 tonnes** ont donc été dirigées vers des filières de valorisation (ferrailles, bois, pneumatiques et cartons), les 88,7% restants correspondant à des déchets ultimes, dirigés vers l'ISDnD de la rivière Saint-Etienne.

Compte tenu du faible taux de valorisation, et de la poursuite prévisible de la baisse des tonnages collectés (création d'une filière REP ameublement), il convient de s'interroger sur la pertinence du maintien des collectes en porte à porte d'encombrants et de l'activité de tri des encombrants, coûteuse et peu efficace.

4) La station de broyage de la Pointe des Châteaux

La plateforme de broyage de déchets végétaux est située en bordure de la RD 12 à environ 250 mètres au nord de la zone artisanale, sur la parcelle cadastrée CA 110 d'une superficie de 5000 m², dont seulement 2100 m² sont réellement affectés à la plateforme de broyage.

Elle reçoit les déchets végétaux des communes suivantes :

- Trois-Bassins (1457 tonnes);
- Saint-Leu (7010 tonnes),
- Saint-Paul (828 tonnes) apports enregistrés à partir du mois d'août 2011 en raison des travaux sur la plateforme de compostage du Port.

Le fonctionnement de la plateforme de broyage s'articule selon trois séquences décrites ci-après :

- Accueil et stockage des déchets végétaux avec les opérations de réception (refus ou acceptation du chargement en fonction de sa qualité), de tri et de stockage des déchets végétaux ;
- Broyage des déchets végétaux ;
- Acheminement des broyats vers la station de compostage de St Pierre.

L'accès est commun à celui de la déchèterie.

Le local de l'accueillant de déchèterie est utilisé en commun avec la station de broyage.

La construction est conçue de façon à disposer :

- D'une plateforme bétonnée de réception des déchets végétaux bruts (150 m²)
- D'une plateforme bétonnée de stockage et tri avant broyage (365 m²)
- D'une zone de manœuvre pour le broyeur -défibreur de type WILLIBALD de 460 (350 m²)
- D'une zone de réception des broyats (150 m²)
- D'une zone de stockage des bennes destinées à recevoir les broyats. (45 m²)

Le fonctionnement de la plateforme est assuré en régie par 3 agents du TCO.

Au cours de l'année 2011, les tonnages de déchets végétaux réceptionnés ont atteint **9 295 tonnes** en provenance des collectes des communes de Saint Leu, trois Bassins et Saint-Paul, contre **8291 tonnes** en 2010, soit une augmentation de 12%.

Les quantités réceptionnées sont plus de deux fois supérieures à la capacité du site fixée à 3 500 tonnes par an.

5) L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de la Rivière Saint-Etienne

Le TCO ne disposant pas d'une ISDnD pour l'élimination de ses déchets ultimes, le Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) prévoit l'enfouissement de ces déchets à l'ISDnD de la Rivière Saint Etienne exploitée par la CIVIS. C'est ainsi que les déchets de la station de transit du Port sont transférés, à l'ISDnD de la Rivière Saint Etienne.

En 2010, les tonnages de déchets du TCO enfouis à l'ISDnD de la Rivière St Etienne ont représenté **91 684 tonnes**. Au cours de **l'année 2011**, l'ISDnD de la Rivière Saint-Etienne a enregistré **89 322 tonnes** de déchets en provenance du TCO, soit une **diminution de 2,6%**.

Les tonnages enfouis se décomposent en :

60 822 tonnes d'ordures ménagères résiduelles,
16 209 tonnes de refus de tri d'encombrants,
1 213 tonnes de refus de tri d'emballages recyclables,
6 920 tonnes de refus de compostage,
22 tonnes de déchets organiques,
3 986 tonnes de déchets inertes (gravats),
150 tonnes de bois non valorisable.

L'année 2011 a été marquée par un renforcement par la CIVIS **des procédures de contrôle des apports à l'entrée de l'ISDnD**, ciblés notamment sur les encombrants et la présence de **placo plâtre et de DEEE**.

E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO

Depuis le 9 avril 2010, **le TCO a récupéré la gestion du centre d'appels téléphoniques**. Cette ré internalisation a été décidée **afin d'améliorer la maîtrise de l'information**, la rapidité de traitement des demandes des usagers et leur traçabilité.

Elle a nécessité la **mise en service de deux nouveaux systèmes d'exploitation**, AASTRA pour la partie téléphonie, et KIMOCE pour la partie gestion de la relation avec les usagers. Le développement de l'outil KIMOCE (work flow) a permis l'enregistrement des demandes, la transmission instantanée au prestataire responsable du traitement, le suivi des tâches et des délais de résolution.

Le **nombre global d'appels** au N° vert enregistre une **progression de 5%** en 2011, s'établissant à **36 879 appels** contre **35 200** en 2010.

Le **nombre de réclamations / relances** est en nette diminution (- **15%**). Le **taux de réclamations / relances** par rapport au nombre global d'appels passe de 20% en 2010 à **16,5%** en 2011.

Enfin, le nombre d'appels concernant les typologies « **dysfonctionnement de collecte** » est également en **recul de 5,6%**, passant de 4360 appels en 2010 à **4117 appels** en 2011, soit **11% du nombre total d'appels**.

L'ensemble des indicateurs montre une amélioration globale de la qualité de service et une meilleure réactivité dans le traitement des demandes.

La ré internalisation du N° vert et le développement des outils associés, permet aujourd'hui au TCO d'apporter aux administrés une **qualité de service supérieure**.

F. PROMOUVOIR LE TRI ET LA PREVENTION DES DECHETS

1) Promotion générique du tri des emballages, des papiers, du verre

Les performances de tri par habitant ont augmenté en 2011, en atteignant 33kg/hab pour les emballages et les papiers (bacs jaunes), contre 32 en 2010, et 12,3 kg/hab pour le verre (bornes à verre), contre 11,7 en 2010.

Nous nous rapprochons des ratios nationaux, mais l'effort doit se poursuivre. Aussi, tout comme les années précédentes, la promotion du tri de ces déchets a été placée au cœur de la stratégie en 2011.

L'analyse de certaines études et caractérisations de déchets nous ont permis de savoir plusieurs données :

- Il reste beaucoup de déchets recyclables dans la poubelles d'ordures ménagères (environ 30% du contenu). Les actions de communication sur le tri devront essentiellement porter sur le transfert de ces déchets vers la poubelle de tri et concerneront par ordre d'importance : les papiers, les cartons, les emballages métalliques et plastiques.
- Environ 1/3 du contenu du bac jaune est composé de « refus » c'est -à-dire de déchets qui doivent normalement être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères. Les actions de sensibilisation devront donc porter sur le transfert de ces déchets vers la poubelle d'ordures ménagères, et concerneront, par ordre d'importance : les ordures ménagères, les morceaux de plastique et de caoutchouc, les textiles et textiles sanitaires (couches bébés et serviettes hygiéniques), les pots de yahourts et les briques (tétrapack).

Objectifs et résultats 2011 :

Objectifs 2011		Résultats 2011	Ecart par rapport à l'objectif
Augmenter les quantités triées	Atteindre 125 tonnes/semaine	135.5 tonnes/semaine	+ 8.4%
	Augmenter le nombre de foyers trieurs de 10%	Non mesuré. Mais augmentation globale de 1 kg/hab	
Améliorer la qualité du tri	Baisser les refus de tri à 23%	26,5% de refus	+ 13% essentiellement liés au fonctionnement du centre de tri en mode dégradé

Actions de communication 2011 :

Les actions majeures 2011 s'articulent autour de campagnes de communication à grande échelle et avec tous types de publics, avec focus spécifique sur des zones prioritaires (hauts et habitat collectif) :

- Animations et sensibilisation sur les lieux de grandes fréquentations ou lors d'événementiels grand public : 10 305 personnes sensibilisées contre 4 811 en 2010).

- Sensibilisation dans les centres aérés et les écoles + accompagnement spécifique des écoles postulant aux Eco-label (11 914 enfants sensibilisés contre 10 211 en 2010). A noter l'arrêt des visites au centre de tri après l'incendie de juin 2009.
- Sensibilisation des foyers résidents en collectif social : 1 245 foyers rencontrés contre 1 298 en 2010.

Faits marquants 2011 / objectifs 2012 :

Des enquêtes menées en 2011 auprès de 600 foyers du TCO ont démontré que 42% des familles interrogées reconnaissent peu maîtriser le tri des déchets. La majorité d'entre elle revendiquent la complexité des messages. Forts de ce constat, un nouveau dispositif de sensibilisation a vu le jour et a été expérimenté dans le courant du dernier semestre 2011.

Ses objectifs sont doubles : augmenter la qualité du tri des foyers trieurs, augmenter les tonnages en captant des foyers non trieurs. Les changements par rapport aux protocoles précédents :

- Identification des zones peu performantes en tri,
- Modification de l'approche du public pour guider les foyers au plus près de leurs habitudes dans le geste de jeter : les médiateurs proposent un accompagnement en 3 passages, demandent aux familles de leur présenter leurs poubelles afin de les guider de façon personnalisée.
- Les médiateurs analysent également l'ensemble des freins qui expliqueraient l'absence ou le mauvais tri dans les foyers (des poubelles de cuisine mal dimensionnées ou inexistantes, des poubelles TCO situées trop loin de la maison...) et proposent des solutions d'amélioration.

En 2011, 1 000 foyers sur TCO ont bénéficié de cet accompagnement. Le protocole a été amélioré et est inscrit en tâche de fond en 2012, avec pour objectif d'accompagner 5 000 à 7 000 foyers.

L'année 2012 a également été marquée par la création d'un spectacle de marionnettes, nouvel outil à l'attention des publics scolaires, qui vient compléter la panoplie d'outils de sensibilisation des médiateurs.

Pour le verre, dont le tonnage collecté en 2011 est en augmentation de près 5% par rapport à 2010 (rapporté à l'habitant). Près de 1 950 foyers ont été rencontrés dans leurs quartiers, et encouragés à utiliser les bornes à verre.

L'objectif 2012 sera de capter le gisement des foyers non trieurs en atteignant 15 kgs de verre par habitant (contre 11,24 en 2011) :

- augmentant de 20% le nombre de foyers utilisateurs de bornes à verre,
- déplaçant les bornes à verre jugées peu performantes,
- augmentant le parc de bornes afin de les rapprocher au plus des habitants (+70 bornes)
- satisfaisant aux demandes d'intervention des écoles.

Les actions seront basées sur :

- la sensibilisation de tous types de publics,
- l'augmentation des apports en verre sur 100 bornes jugées peu performantes,
- l'élaboration et la mise en œuvre d'enquêtes de terrain permettant de mesurer l'atteinte des objectifs.

2) Promotion d'une meilleure gestion des déchets en habitat collectif social

La mise en œuvre de la charte de partenariat signée en décembre 2008 s'est engagée début 2009 et s'est traduit par la systématisation des opérations « pied d'immeuble » le long de l'année. L'objectif était de rationaliser les modalités de présentation de l'ensemble des déchets présentés à la collecte par les locataires. Un lien privilégié entre les médiateurs et les agents d'entretien a pu être établi.

En 2011, 1 245 personnes ont été sensibilisées, contre 1 298 en 2010. Tout comme les années précédentes, il en résulte un bilan plutôt mitigé, tant du point de vue quantitatif (tonnages captés) que qualitatif (qualité du tri), essentiellement sur les communes du Port et de la Possession. Force est de constater également un essoufflement du dispositif au vu des résultats obtenus. En 2011, un bilan global des 3 années d'opération pied d'immeuble a été réalisé, un programme d'actions a été construit et proposé aux bailleurs. Ce nouveau dispositif consiste à approcher le locataire

Dans l'objectif de rationaliser la gestion des déchets en amont de toute opération de construction ou de réhabilitation, un volet « gestion des déchets » est venu compléter le volet qualitatif du PLH du TCO en 2008, portant ainsi à connaissance des bailleurs les prescriptions relatives à la gestion et la collecte des déchets (gabarit de voies, pentes maximum, taille des locaux poubelles, plate-forme pour les déchets végétaux et les encombrants..). En 2011, 1 dossier a été instruit, contre 3 en 2010.

3) Promotion d'une meilleure gestion des déchets auprès des acteurs de demain : les appels à projets environnement du TCO

Les projets environnement du TCO existent depuis 2004. Ils consistent à promouvoir les gestes éco-citoyens auprès des publics scolaires, en proposant aux établissements scolaires du primaire une enveloppe budgétaire destinée au montage à et la mise en oeuvre d'un projet de classe ou d'école sur l'année scolaire. Ces projets, portés depuis leur création par le service Politique de la Ville du TCO, ont basculé à la DEV en 2011.

En 2011, l'enveloppe globale de 80 000€ a été répartie sur 64 projets, et a concerné environ 6 200 élèves (soit environ 20% des enfants du primaire du TCO), répartis sur 249 classes (39% maternelles, 51% élémentaires). Les projets 2011 ont porté sur la biodiversité (51% des projets), les déchets (30%), l'énergie (13%), l'eau (6%). Au fil des années, nous pouvons constater une fuite en avant des projets vers les thèmes biodiversité et eau (57% des projets), au détriment des thèmes directement rattachés aux domaines de compétences du TCO (eau et énergie)

Les efforts sur l'appel à projets 2012/2013 porteront essentiellement sur :

- l'accompagnement des enseignants dans la phase de montage du projet.
- la définition d'indicateurs d'impact et de résultats, afin de mesurer l'atteinte des objectifs.
- la définition d'un dispositif de valorisation du travail effectué par les enfants.

4) Promotion des modalités de présentation des déchets végétaux et encombrants

Opération pilote d'aménagement des points de regroupement des déchets : un bilan mitigé

En 2009, le TCO s'est engagé dans une opération pilote visant l'aménagement de 24 points de regroupement de déchets répartis sur les 5 communes, et dont la maîtrise foncière était communale. Les objectifs : encourager et guider les riverains dans leurs gestes de tri des encombrants et déchets végétaux, en aménageant les points de regroupement et pollués : les formaliser par la construction de dalle et de murets moellons délimitant une zone pour les déchets, et la pose de panneaux d'information. Des aménagements paysagers (plantations) ont été réalisés par les communes, à proximité de certains d'entre eux.

Le bilan 2010 avait démontré une légère amélioration des comportements sur 50% d'entre eux, stabilisation sur 20% et dégradation de la situation sur 30% (effet d'appel d'air avec des apports externes).

Des surveillances hebdomadaires ont été réalisées sur 4 de ces sites : plusieurs actes d'incivilité ont été constatés, et signalés aux services de police.

Sensibilisation en porte-à-porte : peu ou pas d'incidence sur l'état de salubrité de la zone ou le changement de comportement

En 2011, les médiateurs sont intervenus auprès de 9 000 foyers (contre 8 000 en 2010). Leur intervention est déclenchée sur signalement ou sur constat. Leur intervention consiste à interpellier le voisinage sur les problèmes environnementaux qui impactent l'activité déchets (problèmes de respect des calendriers de collecte, problèmes de stationnements gênants, déplacement de déchets car mal situés, demande d'élagage...). Ces interventions ont peu ou pas d'impact sur la population. De plus, les actes d'incivilité constatés ne sont pas forcément le fait du voisinage.

5) Promotion de la réduction des déchets

Mise en place d'un programme de prévention des déchets

Suite à la signature en mars 2010, d'une convention de financement avec l'ADEME, le TCO s'est engagé dans un programme local de prévention (PLP) des déchets :

- Programme sur 5 ans : 2010 – 2014
- Objectif de -7% de déchets à la charge de la collectivité d'ici 2014, par rapport au niveau de 2009 ;
- Objectif de -15% de déchets enfouis d'ici 2014

2011 a été marquée par la mise en place des premières actions du programme en matière de réduction des déchets :

- Promotion du compostage domestique, individuel ou collectif ;
- Opération STOP-PUB ;
- Actions de communication et médiation ;
- Mise en place d'une ressourcerie (études de faisabilité).

Les pratiques en matière de prévention

Une enquête téléphonique a été menée auprès d'un échantillon représentatif de la population du TCO afin de déterminer leurs pratiques en termes de réduction des déchets.

Les résultats sont les suivants :

- La prévention des déchets est un domaine mal connu par la population, souvent confondu avec le tri ;
- Près de 40% de la population en habitat individuel pratique le compostage ;
- Seuls 11% des foyers sont équipés d'un autocollant STOP PUB alors que plus de la moitié estime qu'ils reçoivent trop de publicité ;

L'enquête complète portait sur une dizaine de thèmes relatifs aux déchets. Elle sera renouvelée chaque année afin de déterminer l'évolution des pratiques.

Promotion du compostage individuel et collectif

En 2011, le TCO a poursuivi son effort avec la distribution gratuite de 1 820 composteurs individuels (contre 1 263 en 2010). Ces distributions de composteurs sont ensuite suivies par un accompagnement des usagers et un suivi de leur utilisation des composteurs.

On en connaît pas la quantité exacte de déchets évités par les composteurs mais celle-ci peut être estimée :

- Donnée ADEME : un composteur détourne en moyenne 243 kg de déchets verts par jardin
- MODECOM 2006 : les déchets de cuisine compostables représentent environ 25 kg/an/hab

L'opération de compostage domestique évite environ 1 300 tonnes (dont 1 000 de déchets végétaux et 300 tonnes de déchets de cuisine).

Le rôle des médiateurs est également d'accompagner l'utilisation du composteur en effectuant au moins trois passages chez chaque usager durant la première année.

2011 a été marquée par le développement du compostage collectif par la formation d'une cellule dédiée parmi les médiateurs de l'environnement. Par ailleurs, l'ensemble des écoles primaires et élémentaires de la commune du Port a été doté de composteurs.

Objectifs 2012:

- Améliorer la part des ménages compostant l'ensemble de leurs déchets organiques ;
- Monter en puissance sur la mise en place de composteurs collectifs ;
- Augmenter le compostage des déchets végétaux issus des communes.

Communication concernant la prévention des déchets

L'accent a été mis sur la communication des médiateurs en 2011. Ainsi, deux ateliers (compost et fabrication de produits d'entretien naturels) ont été créés et diffusés.

Les médiateurs ont également travaillé sur une opération « foyers témoins » consistant à accompagner des familles volontaires dans la réduction de leurs déchets. Les familles accompagnées ont vu leur production diminuer d'environ 25%.

Création d'une ressourcerie

Une étude de faisabilité a été lancée en 2011 concernant la mise en place d'une ressourcerie/recyclerie, structure récupérant des objets destinés à être jetés et leur donnant une seconde vie.

Cette étude sera définitivement rendue en juin 2012. Les premières conclusions confirment que le gisement de déchets est suffisant pour la création d'une telle structure. Les coûts associés ainsi que l'implantation idéale ne seront connus qu'en 2012.

6) Moyens humains et outils

Sur le terrain, les actions inhérentes au tri et à la prévention des déchets sont réalisées par plusieurs structures :

- Cycléa à travers un marché de prestation de service. L'effectif total s'élève à 42 médiateurs déployés sur la totalité du territoire.
- Tri Sélectif composé de 7 médiateurs déployés sur la commune de Saint-Paul, liés au TCO par une convention de gestion de service liée à la mise en valeur et à la protection de l'Environnement et du cadre de vie.
- Association pour le Développement de Trois-Bassins, composée de 9 médiateurs liés au TCO par une convention d'objectifs et de moyens.
- Mairie de Saint-Leu composée de 11 médiateurs liés au TCO par une convention de gestion de service.

L'effectif total s'élève à 69 médiateurs.

Afin d'accomplir leur mission de sensibilisation, les médiateurs disposent d'une batterie d'outils, déployés en fonction de la nature de l'action : écolobus équipé d'audiovisuel, stand de sensibilisation, tapis de tri, jeux de sociétés...

7) Evènements majeurs

- Participation au Grand Boucan, avec réalisation d'un char et de costumes fabriqués à partir de déchets essentiellement.
- Création et optimisation des supports consacrés aux évènementiels : création et diffusion d'un nouveau spectacle de marionnettes.
- Élargissement des partenariats : co-construction d'évènementiels de quartiers en lien avec les conseils de quartiers.
- Participation au Nouvel An Gadyamb sur la plage de l'Ermitage.

8) Autres missions

A noter qu'outre les actions de sensibilisation, les médiateurs réalisent pour le compte du TCO :

⇒ Veille environnementale

Les veilles environnementales consistent à recenser les différents problèmes environnementaux (dysfonctionnements de collecte, dépôts sauvages, présence de D3E...). En 2011, près de 12 000 recensements ont été identifiés. Pour la plupart d'entre eux, ils font l'objet d'une sensibilisation du voisinage, en porte-à-porte, afin de rappeler les consignes d'usage.

⇒ Recensements et enquêtes

Ces activités sont ponctuelles ou permanentes :

- Recensement des dépôts sauvages et actualisation
- Recensement des carcasses de véhicules et des VHU, suivi des enlèvements en collaboration avec le référent métier de la Direction Environnement
- Recensement de panneaux et des problématiques liées à la voirie
- Enquête terrain pour les dossiers TEOM
- Enquête sur les dotations de bacs de l'habitat collectif
- Enquête sur les demandes d'extension de collecte
- Traitement des problématiques signalées via le Numéro Vert
- Signalement de cadavres d'animaux
- Étiquetage de poubelles
- Recensements ponctuels pour le compte d'études diverses (ex : recensement de pièces de vélo sur le terrain dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un ACI vélo).

9) Chiffres clés 2011

- **Pôle patrouille :**

1 550 réclamations Numéro vert traitées
12 000 problèmes environnementaux recensés
15 000 D3E sur les bords de route recensés
700 actions de communication en porte-à-porte (9 000 foyers)

- **Pôle étude/sensibilisation :**

1 000 foyers en habitat individuel sensibilisés au tri du bac jaune
2 700 foyers accompagnés à domicile au compostage domestique
22 familles accompagnées à une meilleure gestion de leurs consommations (opération familles témoins).
1 900 foyers sensibilisés à leur domicile au tri du verre

- **Pôle évènementiel :**

12 000 élèves sensibilisés dans les établissements scolaires et centres aérés (interventions en salle et visites de sites de traitement de déchets)
175 personnes ont visité le centre de tri et l'atelier compost
1 200 personnes sensibilisées dans le cadre des opérations pied d'immeubles sur le collectif social
10 300 personnes sensibilisées lors d'événementiels grand public (participation à 40 événements)

G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine

La collecte des corbeilles est assurée par le TCO en régie.

Le personnel assurant la collecte des corbeilles à papier se compose de 13 agents, qui assurent un service quotidien, y compris les jours fériés.

3 véhicules sont affectés à ce type de collecte :

- 3 camions à plateau grillagé de PTAC 3.5 tonnes ;

Les tonnages collectés en 2011 :

	Collecte des corbeilles
Janvier	17,96
Février	11,08
Mars	11,66
Avril	9,80
Mai	13,10
Juin	14,24
Juillet	13,78
Août	15,72
Septembre	14,00
Octobre	16,13
Novembre	21,02
Décembre	26,54
Total 2011	185,03
Total 2010	171,40
Delta 2010/2011	8%

Au cours de l'année 2011, **185,03 tonnes** de déchets ont été collectées par la régie du TCO dans le cadre de la collecte des corbeilles à papier, contre **171,4 tonnes** en 2010, soit une augmentation de **8%**.

Cette augmentation s'explique par la remise à niveau du parc de corbeilles de propreté urbaine, et par le renforcement des effectifs de collecte (13 agents au lieu de 11 en 2010).

2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules

Au cours de l'année 2011, le TCO a procédé à l'enlèvement de **343 épaves** ou véhicules hors d'usage (contre **457** en 2010) dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la Société CUB Réunion qui en assure la collecte la dépollution et la valorisation.

Pour la 4^{ème} année consécutive, le **nombre de véhicules enlevés par le TCO est en diminution (-25%)** Le travail effectué en collaboration avec les communes et les services de la police ou de la gendarmerie nationale, ainsi que le travail de communication, ont permis d'améliorer la **responsabilisation des propriétaires** de véhicules.

3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, le TCO a conclu un marché avec la société STAR qui a démarré le 17 décembre 2007. Les moyens affectés à la résorption des dépôts sauvages sont les suivants :

- moyens humains : 17 agents
- moyens matériels : 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en double poste, 1 camion ampli roll 14 tonnes à grappin, 1 camion ampli roll 7.5 tonnes, 3 camions grillagé 3.5 tonnes, un 4*4 grillagé 3.5 tonnes.

La prévention et la lutte sont également assurées par la mise en place de panneaux « Interdiction de déposer des ordures », sur les sites susceptibles d'accueillir de tels dépôts. Ces panneaux rappellent la réglementation en vigueur ainsi que les peines encourues par les contrevenants. Il est également précisé un numéro vert où les administrés peuvent obtenir des informations sur les sites de stockage et la manière de se débarrasser de leurs déchets.

Au cours de l'année 2011, **3 494 tonnes** de déchets ont été collectées (dont 1540 de Déchets végétaux, et 1955 d'encombrants), contre **3 160 tonnes** en 2010. Les **quantités ramassées** en dépôts sauvages ont progressé de **11%**, l'augmentation est particulièrement marquée en ce qui concerne les déchets végétaux (+53%), les encombrants quant à eux enregistrent une baisse de 9%.

Les **gravats déposés sur le domaine public** font l'objet d'opérations de ramassage une fois tous les deux mois depuis début 2011, avec l'affectation de moyens supplémentaires (tractopelle et camions ampliroll) et ont permis de collecter **1 453 tonnes**.

L'**utilisation** des moyens de résorption des dépôts sauvages a été **rationnalisée** en 2010 par la mise en place d'un **planning d'affectation des moyens** sur chaque commune, avec le **renforcement du pilotage** par les médiateurs ou référents communaux. Depuis janvier 2011, un camion de 19 tonnes à grappin et un camion à plateau de 3,5 tonnes sont affectés au ramassage des DEEE une journée par semaine.

La lutte contre les dépôts sauvages consiste à la fois en des actions de ramassage et de communication (les plus fréquentes), mais également en des opérations d'embellissement voire d'aménagement sur certains sites, de **verbalisation et de mise en demeure** des propriétaires par la commune au titre du pouvoir de police du maire.

4) La lutte contre l'errance animale

Le TCO assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la gestion des fourrières animales, de lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques.

La fourrière du TCO située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par le T.C.O jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais d'un marché.

L'équipe de la fourrière animale a pour mission de capturer les carnivores domestiques errants, les chiens dangereux (effectuée par l'équipe cynotechnique), de ramasser les chiens et chats morts sur les routes et chez les particuliers.

Le site de Cambaie permet d'accueillir 50 chiens et 20 chats. Il est à ce titre doté de :

- 4 box pour les chiens errants ;
- 2 box pour les chiens mordeurs ;
- 5 box pour chiens dangereux en placement judiciaire ;
- 2 box pour les animaux nécessitant un isolement sanitaire ;
- 1 chatterie composée de quatre box pouvant accueillir chacun 5 chats.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant quatre jours ouvrés. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour l'hébergement et la nourriture. Passé ce délai, les animaux qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, sont euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes, euthanasiés ou récupérés aux domiciles des particuliers, sont incinérés.

On observe **une baisse du nombre de captures de 8% en 2011 (2237)** par rapport à 2010 (2430), qui concerne principalement les captures de chiens. Le **nombre de cadavres ramassés** enregistre une progression de 7 % avec **2155 ramassages** en 2011.

Durant cette année, **2053** euthanasies ont été prodiguées par un vétérinaire titulaire d'un mandat sanitaire, dont **1370** chiens et **683** chats.

Un système rétablissant la possibilité d'adopter par le biais de la SPA a été remis en place à la fourrière du TCO depuis le mois de novembre 2008.

Ainsi 51 **animaux** arrivés à la fourrière en 2011 **ont été adoptés** :

- 51 chiens
- 0 chat

En 2011, le TCO n'a pas relancé de campagne de stérilisation, suite à décision de diminuer l'enveloppe budgétaire. Une campagne 2012 sera lancée dès janvier (budget 40 000€) afin de permettre aux habitants du TCO non imposables de faire tatouer et stériliser gratuitement leurs chiens et chats.

Les stérilisations et identifications réalisées en 2011, correspondant au reliquat de la campagne 2010, figurent dans le tableau ci-dessous :

Année	Stérilisations	Identifications	Total
2002	220	210	430
2003	720	690	1410
2004	0	0	0
2005	712	675	1387
2006	732	686	1418
2007	738	704	1442
2008	760	732	1492
2009	763	715	1478
2010	656	620	1276
2011	96	93	189

Détail des stérilisations :

- Chiens : 0
- Chiennes : 42
- Chat : 0
- Chattes : 54

H. INVESTISSEMENT

Travaux réalisés en 2011 ainsi que des études et conception d'équipements favorisant l'amélioration et le renforcement du traitement des déchets :

Améliorer les conditions de traitement...

...via la mise aux normes des équipements de traitement

Plateforme de broyage de St Leu, plateforme de compostage et ancienne décharge de Le Port :

Le TCO est confronté à des problèmes de sécurité et de dimensionnement de ses équipements en matière de déchets végétaux. Ce constat nécessite la mise aux normes des équipements, comme la station de broyage afin de porter sa capacité à 10000 tonnes de déchets verts/ an et de répondre aux dispositions réglementaires de la déclaration pour les installations classées (ICPE). Le programme de réalisation d'une plateforme de broyage, validé en août 2011, permettra de répondre à la situation de saturation que rencontre le TCO sur ce site, avec des quantités réceptionnées plus de deux fois supérieures à sa capacité actuelle (3500 tonnes).

Pour la plateforme de compostage, la mise aux normes du site implique également d'effectuer la réhabilitation de la décharge. Compte tenu de la technicité particulière de ce projet, le TCO a signé une convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minier).

En parallèle, la réfection partielle de la plate-forme de compostage du Port et la reprise des caniveaux ont été réalisés en 2011 sur le site.

Réhabilitation de déchèteries

Le réseau étendu des déchèteries du TCO encourage l'apport volontaire par l'utilisateur en mettant des lieux de dépôts de déchets au plus proche des habitants. Certaines – déjà anciennes – ont nécessité un programme de réhabilitation pour intégrer notamment le développement de contraintes de sécurité, et de filières nouvelles de déchets.

Ont ainsi été réalisées :

- Réhabilitation de la déchèterie du Thénor, Saint-Leu
- Réhabilitation de la déchèterie de l'Étang, Saint-Paul
- Réhabilitation de la déchèterie de Saint-Laurent, la Possession
- Réhabilitation de la déchèterie Boulevard de la Marine, Le Port

...via de nouveaux équipements et aménagements complémentaires d'installations existantes qui renforceront l'activité traitement :

Création d'une plateforme de broyage de déchets végétaux à Cambaie :

Le TCO est confronté à des problèmes de saturation de ces équipements existants de traitement des déchets végétaux. De nouveaux équipements sont nécessaires pour délester les sites existants et répondre ainsi aux risques de sécurité et de non-conformité à la réglementation des installations classées. Un programme a ainsi été validé en août 2011 pour la réalisation d'une plateforme de broyage de déchets végétaux, afin de doter le TCO d'une capacité supplémentaire de traitement de 10 000 tonnes de déchets verts par an.

...via la valorisation des déchets végétaux :

Le TCO est confronté à la problématique des déchets végétaux : produits en trop grande quantité, ces déchets présentent notamment l'inconvénient de ne pas être valorisables après traitement classique. L'état actuel des installations de traitement fait que le TCO n'étant plus en capacité de faire face à l'afflux de ce déchet, le TCO a entamé en 2011 des recherches de moyens pour mieux valoriser ce déchet :

Amélioration du tri des déchets végétaux (DV) :

La problématique récurrente et généralisée de la valorisation de ces déchets réside dans la présence de Nickel dans les terres collectées avec les DV, qui empêche d'atteindre la norme auxquels les DV doivent satisfaire. La DEV a donc envisagé d'implanter sur la plateforme de compostage du Port, une chaîne de tri permettant de trier à l'entrée de la plateforme les déchets entrants, afin d'éliminer au maximum les traces de Nickel. L'apurement des DV permettrait qu'ils soient normés et considérés comme produits commercialisables (compost propre à la vente) et non plus comme déchets.

Projet GIROVAR :

Le projet vise à la productivité durable du territoire agricole. Son but est d'organiser des filières économiques autour des déchets organiques du territoire réunionnais (déchets issus des activités humaines : résidus urbains, agricoles et industriels, composts de déchets verts,...). Concrètement, il s'agit d'élaborer des solutions de recyclage durable à partir de ces déchets. Le projet a vécu sa 2^{ème} année d'existence.

Le bilan est à ce jour plutôt positif. La quasi-totalité des informations requise pour l'élaboration des circuits de valorisation agronomique a été produite, une dynamique et un collectif représentatif ont été créés.

Etude générale déchets végétaux DV :

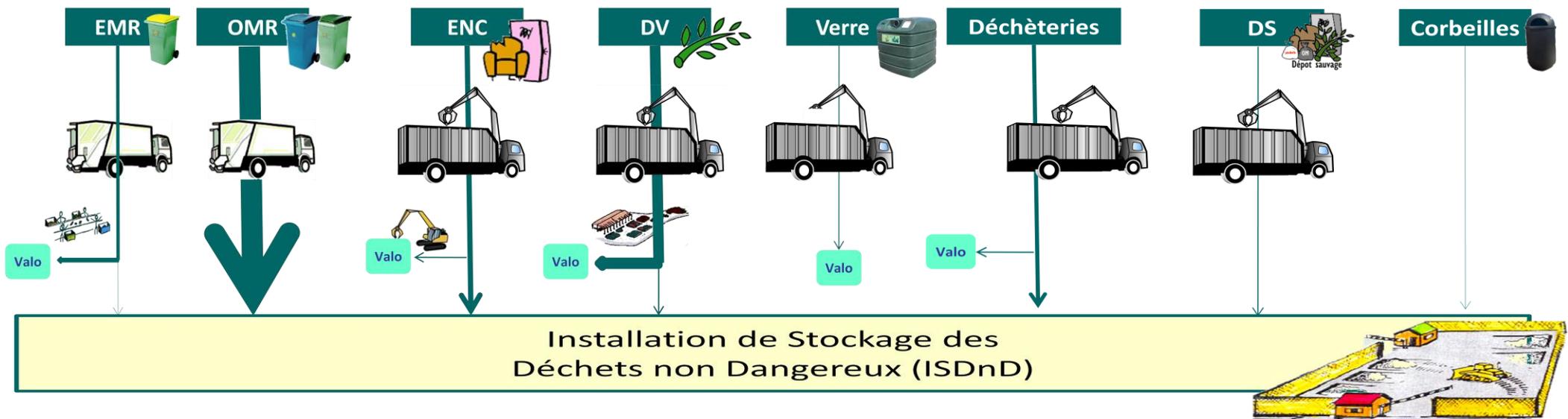
Une étude a été commandée pour étudier une piste de valorisation des DV : la transformation des DV en granulés (pellets). Les résultats de la première phase ont démontré que ce mode de valorisation était envisageable à condition de travailler en amont sur un tri des fractions. L'étude a donc été réorientée sur ce thème.

I. Synthèse des indicateurs techniques 2002-2011

	unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Ratio national 2005 / 2007/2009 Ademe
■ Ordures ménagères résiduelles	t	60 590	60 210	58 636	57 568	56 857	57 560	54 521	57 949	57 541	327 / 316 / 298
	Ratio par habitant kg	333	331	316	304	282	286	271	282	271	
■ Emballages recyclables et papiers	t	1 121	2 612	4 645	4 405	4 439	6 124	6 201	6 638	7 057	41 / 46 / 46
	Ratio par habitant kg	6	14	25	23	22	30	31	32	33	
■ Déchets végétaux et Encombrants (***)	t	27 580	31 043	32 324	39 806	34 040	47 251	49 607	49 423	45 188	16 / 18 / 18
	Ratio par habitant kg	152	171	174	210	169	235	246	241	213	
Dont Déchets végétaux	t	12 168	13 870	14 447	19 835	(***) 20 441	31 907	34 274	35 784	34 817	16 / 18 / 18
	Ratio par habitant kg	67	76	78	105	101	158	170	174	164	
Dont Encombrants	t	15 412	17 173	17 877	19 971	(***) 13 599	15 344	15 333	13 639	10 371	14 / 15 / 12
	Ratio par habitant kg	85	94	96	106	68	76	76	66	49	
Sous-total déchets collectés en porte à porte	t	89 291	93 865	95 605	101 779	95 336	110 935	110 329	114 010	109 786	
Ratio par habitant	kg	491	516	515	538	473	551	548	555	517	
		9%	5%	2%	6%	-6%	16%	-1%	3%	-4%	
■ Corbeilles à papier	t	377	372	1 028	535	224	162	148	171	185	28 / 29 / 29
	Ratio par habitant			6	8	9	10	10	11	11	
■ Verre collecté	t	-	-	1 111	1 523	1 722	1 936	2 083	2 202	2 387	28 / 29 / 29
	Ratio par habitant			6	8	9	10	10	11	11	
■ Dépôts sauvages	t	196	830	531	815	833	2 040	2 609	3 160	3 494	151 / 170 / 184
	Ratio par habitant	15	28	35	39	34	37	40	47	46	
■ Déchèteries	t	2 706	5 151	6 442	(**) 7 389	6 903	7 548	8 155	9 731	9 838	151 / 170 / 184
	Ratio par habitant	15	28	35	39	34	37	40	47	46	
TOTAL	t	92 570	100 218	104 717	112 041	105 019	122 621	123 324	129 275	125 690	
Ratio par habitant	kg	509	551	564	592	521	609	612	630	592	
		8%	8%	4%	7%	-6%	17%	1%	5%	-3%	577 / 594 / 587

(**) chiffres disponibles de juin 2005 à décembre 2005 - Extrapolation faite de janvier à mai 2005

(***) y compris opérations Chikungunya de 2006



II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. Modalités d'exploitation

La dotation de bacs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables, la fourniture de bornes d'apport volontaire pour le verre et la fourniture de composteurs individuels sont assurés par le biais de marchés public de fournitures.

	Type de fourniture	Zone géographique	Prestataire de service
1	Conteneurs pour ordures ménagères et emballages recyclables	Ensemble des communes du TCO	CITEC ENVIRONNEMENT
2	Bornes à verre	Ensemble des communes du TCO	LRVP
3	Composteurs individuels	Ensemble des communes du TCO	Groupement FCI/LRVP (jq 08/2010) puis LRVP
4	Corbeille de propreté urbaine	Ensemble des communes du TCO	Bourbon Equipement Collectivités (BEC)

Les collectes des déchets ménagers et assimilés sont assurées par différents prestataires de services selon la répartition géographique suivante :

	Type de collecte	Zone géographique	Prestataire de services
1	Collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables ménagers	Hauts et Bas de la Commune de Saint-Paul	VEOLIA PROPLETE
2	Collecte des déchets ménagers, des emballages recyclables ménagers, des déchets végétaux et encombrants	Communes du Port	VEOLIA PROPLETE
3	Collecte des déchets ménagers, des emballages recyclables ménagers, des déchets végétaux et encombrants	Commune de La Possession	SEPUR
4	Collecte des déchets végétaux et encombrants	Hauts et Bas de la Commune de Saint-Paul	STAR
5	Collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables ménagers	Communes de Saint-Leu et Trois Bassins	VEOLIA PROPLETE
6	Collecte des déchets végétaux et encombrants	Communes de Saint-Leu et Trois Bassins	STAR
7	Collecte du verre en colonne	Communes de Saint-Leu, Trois Bassins, La Possession et le Port	INNOVEST
8	Collecte du verre en colonne	Commune de Saint-Paul	VEOLIA PROPLETE

L'exploitation de la Station de transit du Port (où sont acheminés les déchets des communes du Port, de La Possession et de Saint-Paul avant leur transfert vers l'I.S.D.n.D de

Saint-Pierre), du Centre de tri (où sont acheminés les emballages recyclables ménagers avant leur valorisation), ainsi que de la plateforme de compostage du Port ont été confiées à des entreprises privées par le biais de marchés publics de prestations de services.

C'est ainsi que la Station de compostage du Port est gérée par la Société HOW CHOONG Environnement, le Centre de tri par la SEM Cycléa, et la Station de transit par la Société STAR.

L'exploitation des déchèteries et centres de propreté , de même que celle de la fourrière animale intercommunale, ont été renouvelées à la SEM Cycléa au 1^{er} janvier 2012. La collecte des dépôts sauvages a été confiée à la société STAR depuis 2007.

L'exploitation de la plateforme de broyage des déchets végétaux, située sur la territoire de la Commune de Saint-Leu, continue à faire l'objet d'une exploitation directe du TCO dans le cadre d'une régie, de même que la collecte des corbeilles à papier.

B. Montant des dépenses et modalités de financement

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement 2011 du pôle environnement se sont élevées à près de **50 millions d'Euros** contre 38 millions d'Euros en 2010, soit une augmentation de 30%. Ces dépenses incluent à la fois les dépenses pilotées par la direction environnement – DEV (49 M€), ainsi que les dépenses d'investissement réalisées par la direction des investissements et du patrimoine – DIP dans le domaine de l'environnement (1 M€ au titre de la réhabilitation des déchèteries, études pour l'extension de la plateforme de compostage du Port...).

Cette augmentation de 30% s'explique notamment en matière d'investissement par le rachat par le TCO en 2011 du centre de tri (acquisition des terrains, des bâtiments et d'une partie des équipements d'exploitation) et l'augmentation des études et travaux réalisés par la DIP sur les équipements de traitement dans le but d'améliorer les conditions de traitement des déchets. En matière de fonctionnement, la part des marchés publics a augmenté notamment avec la passation de nouveaux marchés comme la valorisation des déchets végétaux des sites de Cambaie et de la voie cannière.

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé, pour partie par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et pour partie par le budget général de la Communauté d'agglomération. Pour l'année 2011, la TEOM s'élève à 21 millions d'Euros contre 19 millions d'Euros en 2010, soit **un taux de couverture des dépenses de fonctionnement de 60%**. **Ce taux s'améliore par rapport à l'année 2010 et devra augmenter dans les prochaines années conformément aux orientations stratégiques adoptées lors du séminaire déchets de Mars 2012.** La redevance spéciale n'est pas encore instituée sur le TCO.

Le tableau ci-dessous retrace les montants de TEOM perçus par le TCO et le taux de couverture correspondant.

Année	2009	2010	2011
Montant de TEOM perçu par le TCO	18 601 852 €	19 386 983 €	21 233 455 €
Taux de couverture	56%	58%	60%

C. Synthèse budgétaire

- 1- Budget réalisé (dépenses et recettes) en 2011 par la direction environnement, hors dépenses de personnel

DEV ENVIRONNEMENT

INVESTISSEMENTS en K€	2009	2010	2011		2009	2010	2011
Immobilisations incorporelles (frais d'études, frais d'insertion)	116	53	6	FCTVA	239	198	1 382
Subventions d'équipement	183	73	42				
Dont ARER	-		23				
Dont Commune & CCAS et autres (BRGM)	-		19	Subvention UE	-	283	56
Sous total	299	126	47	Subvention Département	51	63	756
Matériel de collecte	1 043	1 190	1 483	Subvention Eco emballages	159		
Sous total précollecte	1 043	1 190	1 483	Sous total subventions	449	346	813
BROYEUR			373		-		-
Augmentation de capital Cycléa	1 500	-					
Bâtiments Cycléa			7 370	Autres	-	30	
Equipements Cycléa			1 933				
Dépenses d'investissements	2 842	1 316	11 207	Recettes d'investissements	688	574	2195
FONCTIONNEMENT en K€	2009	2010	2011		2009	2010	2011
Contrats de prestations de services (*)	35 466	34 851	35 955	T.E.O.M.	18 602	19 387	21 233
Honoraires (notamment pour les campagnes)	93	80	80	Régie station de transit	1 902	981	613
Cotisations ARER	42	47	47	Régie station de compostage	63	327	24
Subventions aux associations	254	331	422	Régie fourrière animale	6	3	2
Programme Girovar			50	Epaves			5
Tri et valorisation DV			51	Subvention Eco emballages	420	574	580
S/Total opérations sous contrôle DEV	35 855	35 309	36 604	Subvention Région	18	-	
Frais d'insertion	32	40	82	Subvention Eco Folio	-	79	133
Réparation matériel roulant (dont broyeur)	94	85	125	Subvention ADEME	-	180	152
Frais de gardiennage	138	405	394	Subvention Département	23	12	12
Autres frais de fonctionnement	117	177	191	Subvention Etat	6	-	77
Charges exceptionnelles (dont provisions pour risques et charges sur marchés annulés)	2 163	224	-	Subvention OCAD3E	-	18	51
				Autres (dont remboursement)	255	1 604	63
				Dont Transaction STAR	-	1 449	
				Dont Transaction CYCLEA	-	129	
Dépenses de fonctionnement	38 399	36 240	37 396	Recettes de fonctionnement	21 295	23 165	22 944

NOTE_

2- Investissements réalisés par la Direction des Investissements en faveur de l'environnement et notamment du traitement des déchets

	TOTAL DIP REALISE EN 2011
Réalisation de 8 nouvelles déchèteries	9 065,60
Réhabilitation des déchèteries existantes	845 006,98
Extension & optimisat° de la PF de compostage du Port	63 670,36
Plate forme de broyage de saint leu	7 618,98
Plate forme de transit du Port	193 901,60
Fourrière animale	15 940,92
Aménagement de points de regroupement	28 446,40
Panneaux d'information et de signalisation directionnelle	62 276,63
TOTAL contribution Direction des Investissements à ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE	1 225 927,47

3- Dépenses de fonctionnement de la direction environnement (hors masse salariale)

Dépenses de fonctionnement direction Environnement

hors masse salariale

	2009	2010	2011	Variation 2011 / 2010	Commentaires
Pré collecte	149 449 €	172 052 €	306 818 €	78%	Nouveau marché de maintenance des bennes de déchetteries et 1ere année de maintenance des corbeilles de propreté urbaines
Collecte	17 911 368 €	18 629 569 €	19 943 481 €	7%	La collecte représente 55% des coûts totaux dont : - collecte des déchets verts : 7 M€ - collecte des ordures ménagères : 6 M€ - collecte des encombrants : 2,5 M€ - collecte sélective (bac jaune) : 2,5 M€
Traitement	14 622 709 €	12 838 395 €	12 255 864 €	-5%	En 2011, diminution des coûts de traitement par rapport à 2010 : cohérent avec la baisse globale des déchets collectés (-3%).
Communication	2 127 645 €	2 434 796 €	2 602 086 €	7%	Dépenses relatives aux médiateurs de l'environnement
Programme de prévention			5 823 €		
Frais de centre (hors masse salariale)	438 670 €	720 296 €	737 635 €	2%	Frais de gardiennage des sites de déchets verts en 2010 - 2011 : 400 K€ /an
Régie de recettes non couvert par la TEOM	-1 965 411 €	-1 307 986 €	-641 536 €		Apport des DIB des professionnels au quai de transit + plate forme de compostage HCE
Dépenses liées aux déchets	33 284 430 €	33 487 123 €	35 210 172 €	5%	
Dépenses par habitant	165 €	163 €	166 €		

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	18 601 852 €	19 386 983 €	21 233 455 €	5%	
Taux de couverture des dépenses par la TEOM	56%	58%	60%		Progression du taux de couverture des dépenses par la TEOM Optimisation des coûts de collecte à venir suite aux orientations stratégiques adoptées lors du séminaire déchets de Mars 2012.

Annulation marchés HCE	1 725 693 €				Pénalités payées à HCE suite à annulation de certains marchés en 2007 par le tribunal administratif
Epaves	97 939 €	65 452 €	48 008 €	-27%	
Compétence Energie Air		53 000 €	110 000 €	108%	Subvention à l'ORA et l'ARER
Fourrière animale	1 323 405 €	1 315 812 €	1 385 650 €	5%	
Autres dépenses	3 147 037 €	1 434 263 €	1 543 658 €	8%	

D. Présentation des coûts 2010 selon la méthode de comptabilité analytique Compta Coût

L'étude des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets pour l'année 2010 a été réalisée selon le référentiel de l'ADEME (méthode compta coût).

Les coûts présentés ci-dessous intègrent les coûts de pré collecte, collecte, traitement, communication, amortissements des équipements, masse salariale de la direction Environnement et charges indirectes du TCO (hors recettes perçues des éco organismes).

Coût TTC par sortie

	2010
Bac bleu ou vert (Ordures ménagères)	5 €
Bac jaune (collecte sélective)	10 €
Tas d'encombrants (2 m3)	76 €
Tas de déchets végétaux (2 m3)	87 €

Coût TTC par foyer fiscal à l'année

	2010		
Bac bleu ou vert (Ordures ménagères)	194 €	} TEOM moyenne 2010 payée par foyer fiscal :	
Bac jaune (collecte sélective)	76 €		
Verre	5 €		
Encombrants	59 €		
Déchets végétaux	150 €		
Déchèteries	39 €		
Charges techniques	523 €		
Dépôts sauvages	19 €		299 €
Communication	33 €		} Différentiel de TEOM financé par le budget général du TCO
Moyens supplémentaires mis en œuvre par le TCO	52 €		
COUT TOTAL	575 €		

En 2010, le coût moyen du service public d'élimination des déchets peut être évalué à 575 € par foyer fiscal. Or, le montant de TEOM moyenne perçu par foyer s'élève à 299 €. Le différentiel de financement est couvert par le budget général du TCO.

	CINOR	CIVIS	CIREST	TCO
Année 2011				
Taux de TEOM	14,65%	17,06%	16%	14,60%
Base nette de TEOM / habitant	1 031 €	659 €	531 €	681 €
Produit de TEOM / habitant	151 €	112 €	85 €	100 €
Année 2010				
Coût complet / habitant (méthode Compta coût)	163 €		146 €	188 €

Le taux de TEOM du TCO est avec celui de la CINOR parmi le plus bas des EPCI de la Réunion. Par contre, les propriétés bâties de la CINOR (base nette de TEOM) ont une valeur locative beaucoup plus élevée que celle du TCO (valeur locative historique datant de 1970 et non réactualisée depuis), ce qui permet à la CINOR de récupérer une recette plus importante – la valeur locative étant la base de calcul de la TEOM.

Les coûts de fonctionnement du TCO liés aux déchets restent supérieurs aux coûts des autres EPCI de l'île. La géographie du Territoire de la Côte Ouest peut, en partie, expliquer ces disparités de coûts. En effet, le TCO comprend à la fois des zones à forte densité de population et des zones à l'habitat dispersé (Hauts de St Paul par exemple). Les voies des hauts sont sinueuses, étroites et pentues, ce qui nécessite un dispositif de véhicules légers adaptés, en complément des véhicules de collecte « classiques ».

Le tableau ci-dessous présente la répartition des redevables de la TEOM par tranche d'imposition pour l'année 2011.

Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 2011

Tranche de TEOM payée par redevable	Nombre de foyers fiscaux		Recettes de TEOM	
0 € - 50 €	4 818	7%	107 024	1%
50 € - 100 €	4 313	6%	324 470	2%
100 € - 150 €	8 263	12%	1 058 635	5%
150 € - 200 €	12 695	19%	2 207 946	11%
200 € - 250 €	10 594	16%	2 356 662	11%
250 € - 300 €	7 663	11%	2 097 687	10%
300 € - 350 €	5 003	7%	1 613 629	8%
350 € - 400 €	3 095	5%	1 154 006	5%
400 € - 450 €	2 321	3%	983 447	5%
450 € - 500 €	1 665	2%	787 847	4%
> 500 €	6 737	10%	8 298 618	40%
Total	67 167	100%	20 989 971 €	100%
TEOM moyenne			313 €	

61%
des foyers
paient une
TEOM
≤ 250 €

III. PERSPECTIVES

Dans le domaine de l'environnement, la stratégie 2012 du TCO portera sur le maintien d'un espace de qualité et la préservation de l'environnement d'un côté, et l'optimisation de la gestion des déchets de l'autre. Ainsi, les efforts se concentreront sur les résultats suivants à atteindre :

Eliminer les sources de nuisances environnementales

Errance animale

Le TCO entamera le chantier de conception, réhabilitation et extension de la fourrière animale pour améliorer son service de lutte contre l'errance animale

Equipements de traitement et la problématique déchets végétaux : poursuivre l'amélioration du traitement

Plateforme de broyage de déchets végétaux de St Leu et Cambaie, plateforme de compostage du Port :

Les actions combinées de mise aux normes des équipements, de réhabilitation d'anciennes décharges et d'extension des installations se poursuivront, afin de régler les problèmes de sécurité et de sous capacités d'accueil des déchets végétaux.

Sont ainsi prévues la conception de la réhabilitation et extension de la plateforme de broyage de Saint-Leu et la conception de la plateforme de broyage de Cambaie, dont les travaux devraient démarrer en 2013, tandis que des travaux d'étanchéification de l'ancienne dalle de la PF du Port seront réalisés avant de retenir une maîtrise d'œuvre pour réhabiliter l'ancienne décharge du Port.

Etude générale DV et GIROVAR :

L'étude sur la valorisation des déchets végétaux se poursuivra afin de dégager des propositions de filières de valorisation, tandis que GIROVAR permettra de mettre en place les essais agronomiques préalables à la détermination des filières possibles de valorisation, en même temps qu'une étude économique et réglementaire sera menée pour évaluer leur faisabilité.

Optimiser la collecte

Conception de la déchèterie de la Chaloupe Saint-Leu

Un axe de l'optimisation de la collecte est de poursuivre l'extension du réseau des déchèteries mises à disposition des usagers pour favoriser l'apport volontaire des déchets. 2012 démarrera la conception de la 12^{ème} déchèterie du TCO, celle de la Chaloupe Saint-Leu, tandis que se terminera la réhabilitation de celles de la Pointe des Châteaux à Saint-Leu et du Guillaume à Saint-Paul.

Points dangereux de collecte des déchets

Des points dangereux de collecte (marche arrière, collecte en pente >10%, collecte en virage...) et des anomalies dans la conception de l'espace (absence d'aire de retournement dans les impasses...), ont été identifiés sur le territoire du TCO, par confrontation avec les recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), qui définit les règles de la collecte des déchets dans un document dit recommandation « R437 ».

L'objectif du TCO est de solutionner ces points dangereux, qui engendrent des risques pour les équipages de collecte, les populations (riveraine, piétonne, routière...).

Si 2011 a permis d'éradiquer 58 points dangereux sur un total de 531, 2012 sera marquée par l'élaboration et la mise en œuvre, et en partenariat avec la CGSS, d'un projet pilote sur l'île visant :

- la rédaction d'une recommandation locale (R437 bis) intégrant les contraintes (relief) et pratiques locales (collecte en porte-à-porte des déchets verts et encombrants).
- l'élaboration d'un règlement de collecte intercommunal intégrant les conditions d'accessibilité aux camions de collecte sur les voiries du territoire.

Réduire la production des déchets à la source

Le programme local de prévention sera poursuivi, avec la mise en place d'actions qui relèveront des axes préconisés par l'ADEME :

1. Evitement de la production de déchets : actions de développement du compostage collectif ; mettre en place une ressourcerie
2. Prévention des déchets des entreprises ou prévention qualitative : mettre en place une bourse aux déchets, notamment à partir de ceux disponibles en déchèterie mais éventuellement en partenariat avec des acteurs privés
3. Des actions emblématiques (permettant une forte réduction de la production de déchets) : mettre en place une opération STOP PUB en partenariat avec les principaux annonceurs du département
4. Des actions éco-exemplaires de la Collectivité : actions en partenariat avec les communes, notamment les services environnement et les cuisines centrales pour développer le caractère exemplaire de ces services ; Tester le lombricompostage en interne et avec des agents volontaires du TCO

ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

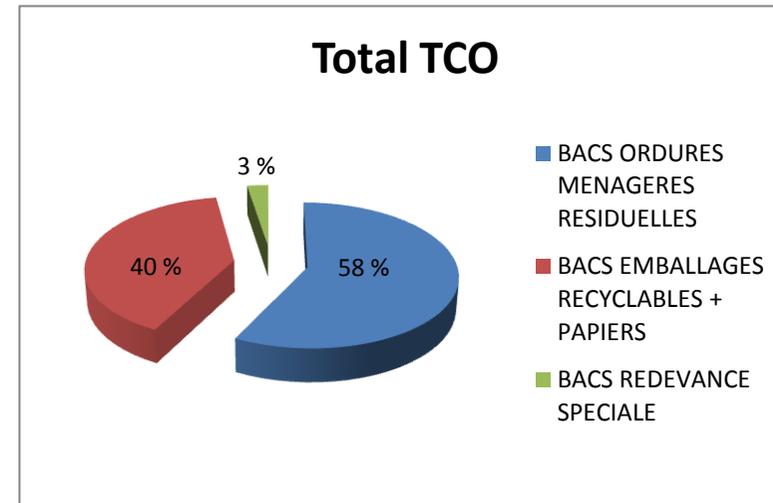
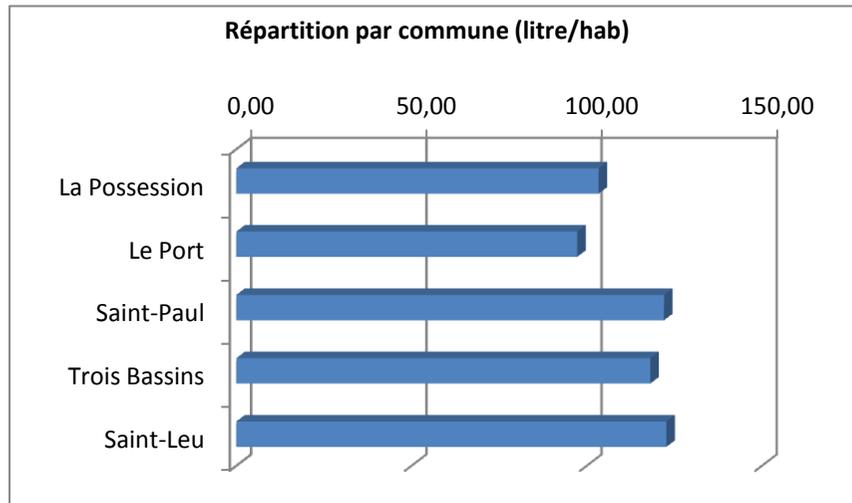
Les bacs roulants – fourniture et livraison

	BACS ORDURES MENAGERES RESIDUELLES				BACS EMBALLAGES RECYCLABLES + PAPIERS			
	Volumes 2010 (litres)	Volumes 2011 (litres)	Delta/2010	Litr/hab 2011	Volumes 2010 (litres)	Volumes 2011 (litres)	Delta/2010	Litr/hab 2011
La Possession	1 774 880	1 865 565	5%	60,98	1 263 020	1 277 160	1%	41,75
Le Port	2 402 660	2 478 988	3%	63,76	1 279 100	1 290 460	1%	33,19
Saint-Paul	6 835 940	7 151 954	5%	68,17	5 004 960	5 144 080	3%	49,03
Trois Bassins	435 860	467 712	7%	65,35	358 460	370 960	3%	51,83
Saint-Leu	1 966 900	2 070 300	5%	67,28	1 582 260	1 630 820	3%	53,00
Total TCO	13 416 240	14 034 519	5%	66,10	9 487 800	9 713 480	2%	45,75

	BACS REDEVANCE SPECIALE		
	Volumes 2010 (litres)	Volumes 2011 (litres)	Delta/2010
La Possession	5240	21 560	311%
Le Port	6460	13 880	115%
Saint-Paul	208480	512 360	146%
Trois Bassins	7140	7 140	0%
Saint-Leu	39800	76 580	92%
Total TCO	267120	631 520	136%

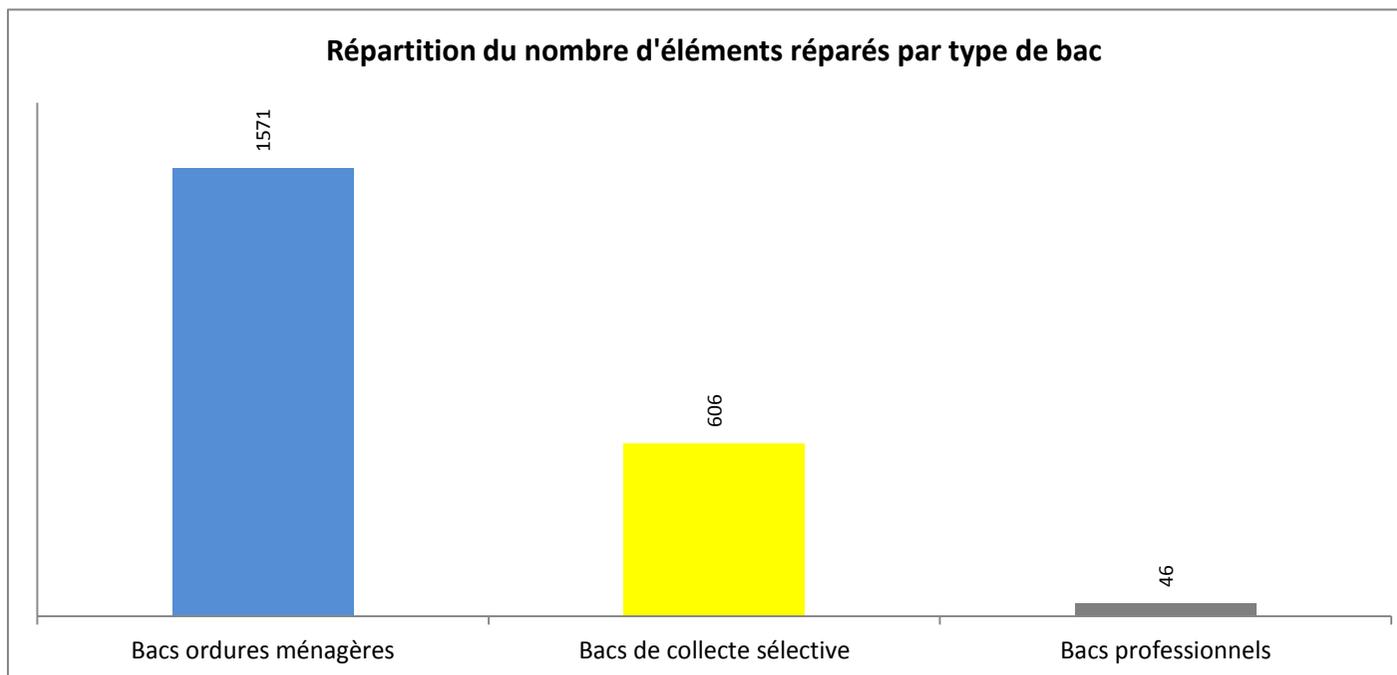
	TOTAL			
	Volumes 2010 (litres)	Volumes 2011 (litres)	Delta/2010	Litr/hab 2011
La Possession	3 043 140	3 164 285	4%	103,43
Le Port	3 688 220	3 783 328	3%	97,31
Saint-Paul	12 049 380	12 808 394	6%	122,09
Trois Bassins	801 460	845 812	6%	118,18
Saint-Leu	3 588 960	3 777 700	5%	122,77
Total TCO	23 171 160	24 379 519	5%	114,83

ANNEXE 1 - suite : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS Les bacs roulants – fourniture et livraison



Les bacs roulants – maintenance

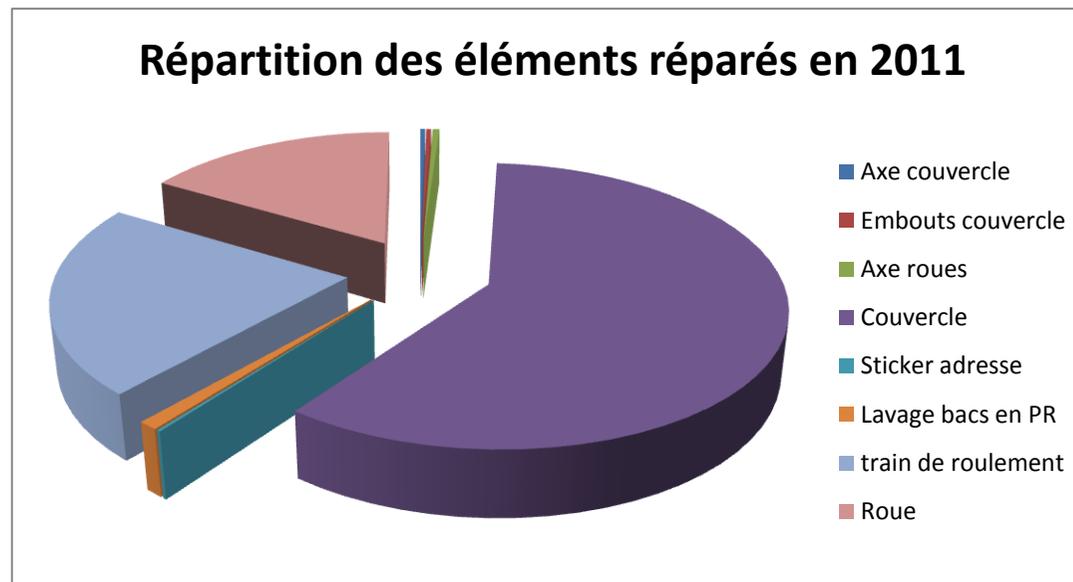
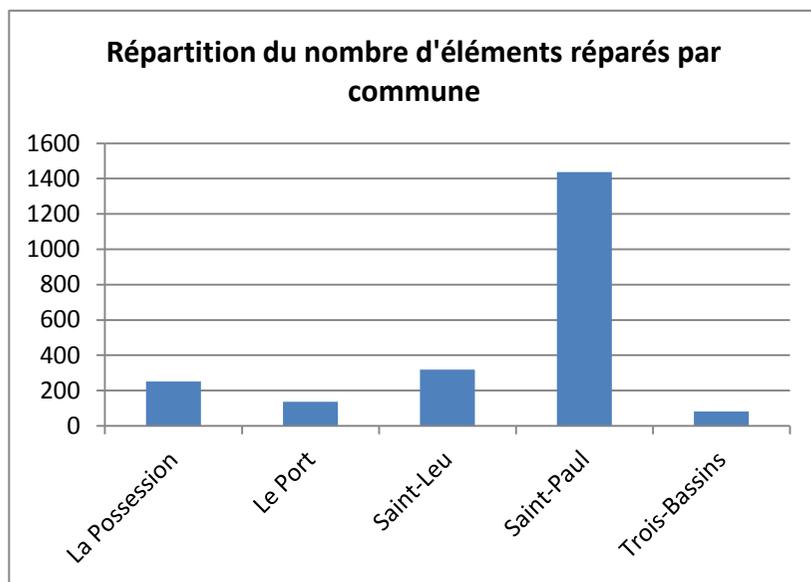
2011	Axe couvercle	Embouts couvercle	Axe roues	Couvercle	Sticker adresse	Lavage bacs en PR	train de roulement	Roue	Total éléments réparés
Bacs ordures ménagères	5	5	7	931	3	15	346	259	1571
Bacs de collecte sélective	3	2		371		3	141	86	606
Bacs professionnels	1			44				1	46
Total 2010	9	7	7	1346	3	18	487	346	2223



Les bacs roulants – maintenance

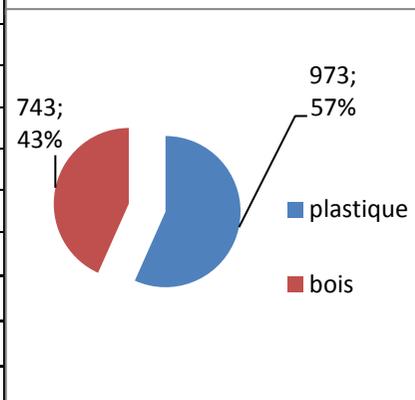
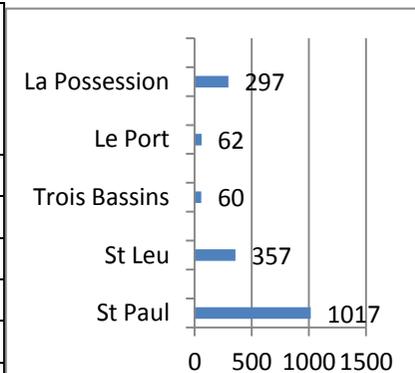
2011	Axe couvercle	Embouts couvercle	Axe roues	Couvercle	Sticker adresse	Lavage bacs en PR	train de roulement	Roue	Total éléments réparés
La Possession				139			75	37	251
Le Port	1	2		76			34	23	136
Saint-Leu	1	2	3	215			50	47	318
Saint-Paul	7	3	4	884	2	18	298	221	1437
Trois-Bassins				32	1		30	18	81
Total TCO	9	7	7	1346	3	18	487	346	2223

Opération de remplacement des stickers de consigne de tri	stickers CS
La Possession	1727
Le Port	3129
Saint-Leu	2693
Saint-Paul	16876
Trois-Bassins	408
Total TCO	24833



Les composteurs domestiques

2011 plastique + bois	St Paul		St Leu		Trois Bassins		Le Port		La Possession		Sous Total		Total
	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	
Janvier	15	12	1	7	5	0	7	1	22	12			82
Février	85	47	43	40	3	1	4	0	25	22	160	110	270
Mars	27	17	9	4	2	2	7	1	8	4	53	28	81
Avril	60	31	33	17	7	2	11	0	30	9	141	59	200
Mai	79	32	26	13	10	0	10	1	20	12	145	58	203
Juin	60	28	21	17	4	4	4	1	6	5	95	55	150
Juillet	28	23	15	5	0	0	5	1	12	12	60	41	101
Août	29	10	9	8	1	0	4	0	6	2	49	20	69
Septembre	68	30	23	16	3	2	15	2	15	10	124	60	184
Octobre	37	35	27	10	0	0	1	0	9	11	74	56	130
Novembre	48	23	14	9	4	2	9	1	16	12	91	47	138
Décembre	34	25	19	11	3	1	4	1	8	2	68	40	108
TOTAL 2011	570	313	240	157	42	14	81	9	177	113	1110	606	1716
TOTAL 2010	555	301	239	150	37	14	74	8	155	101	1060	574	1634
Delta 2010/2011	3%	4%	0%	5%	14%	0%	9%	13%	14%	12%	5%	6%	5%

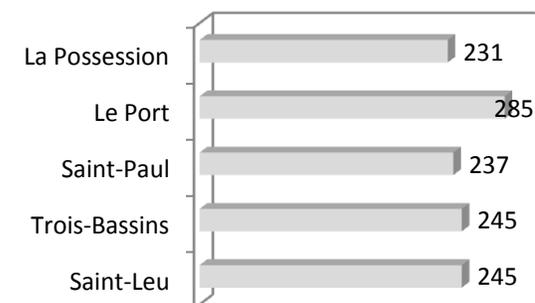


ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

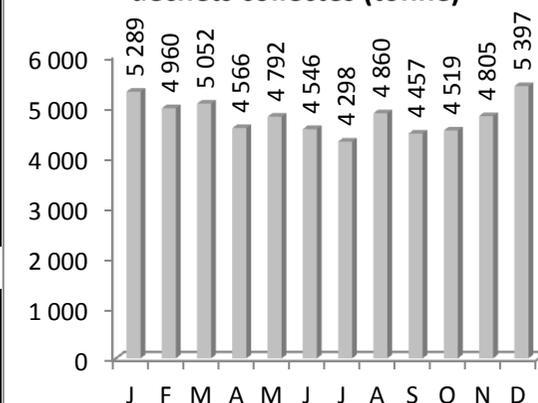
Les ordures ménagères résiduelles

Mois	Tonnages 2011							Total TCO 2011	Tonnages 2011 Mafate *
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	C3 restaurateurs		
J	651	1 023	844	1 455	125	740	451	5 289	9
F	620	933	785	1 376	129	651	466	4 960	11
M	655	969	770	1 397	139	673	448	5 052	13
A	554	858	700	1 221	128	617	489	4 566	12
M	583	921	741	1 335	125	677	410	4 792	15
J	544	889	749	1 217	127	587	433	4 546	11
J	539	856	676	1 165	128	586	348	4 298	13
A	596	937	753	1 356	133	647	437	4 860	13
S	542	895	711	1 192	119	591	408	4 457	14
O	509	889	763	1 206	111	608	433	4 519	6
N	600	884	735	1 310	134	649	492	4 805	12
D	686	1 009	894	1 482	119	731	478	5 397	19
TOTAL	7 080	11 064	9 120	15 711	1 516	7 758	5 293	57 541	147
Kg/hab	231	285	237	245	245	-	271	271	237
TOTAL 2011	7 080	11 064	9 120	15 711	1 516	7 758	5 293	57 541	147
TOTAL 2010	6 726	11 353	10 043	15 603	1 340	7 720	5 165	57 949	173
Delta 2010/2011	5,26%	-2,55%	-9,18%	0,70%	13,09%	0,50%	2,47%	-0,70%	-14,80%

Production d'ordures ménagères résiduelles par habitant (kg/hab)



Répartition mensuelle des déchets collectés (tonne)

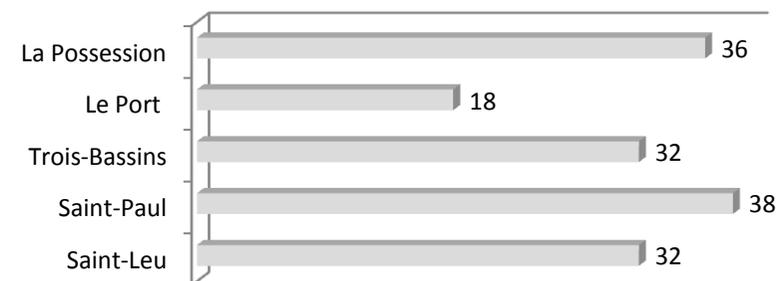


Les emballages recyclables et papiers

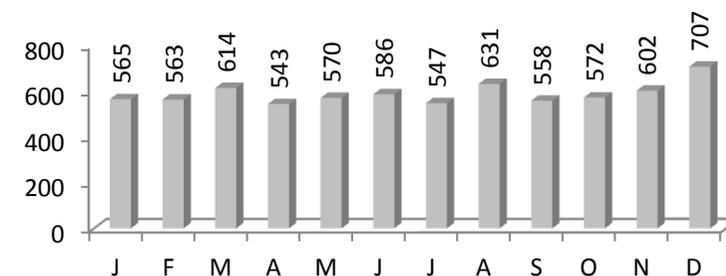
Mois	Tonnages 2011						Total TCO
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	86	54	159	169	11	86	565
F	89	55	160	164	11	84	563
M	102	67	159	185	12	89	614
A	85	51	159	155	10	84	543
M	81	52	161	174	13	89	570
J	106	69	159	158	10	84	586
J	84	55	160	160	6	82	547
A	107	72	161	189	14	88	631
S	81	51	168	160	10	88	558
O	84	53	161	172	11	91	572
N	105	68	163	164	14	88	602
D	104	67	204	206	13	113	707
TOTAL	1114	714	1973	2056	135	1066	7057
Kg/hab	36	18	38		32	32	33

TOTAL 2011	1114	714	1973	2056	135	1066	7057
TOTAL 2010	1045	678	1786	1987	109	1034	6639
Delta 2010/2011	6,60%	5,29%	10,47%	3,45%	23,85%	3,09%	6,30%

Production d'emballages recyclables + papiers par habitant (kg/hab)



Répartition mensuelle des déchets collectés (tonne)

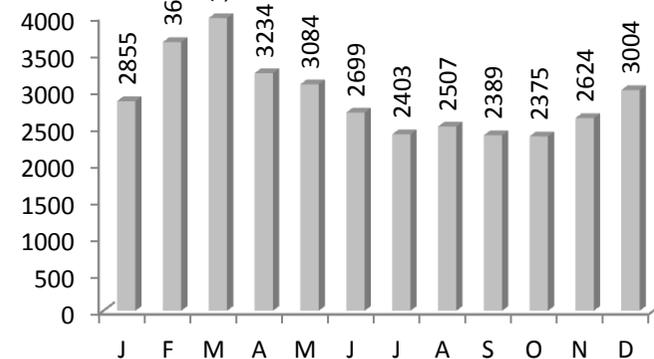


Les déchets végétaux

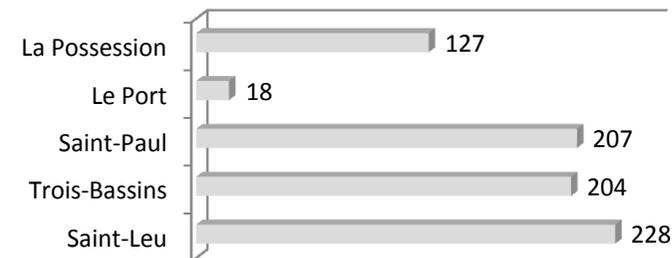
Mois	Tonnages 2011						Total TCO
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	350	56	669	1242	98	440	2855
F	455	109	944	1428	116	607	3659
M	468	85	806	1679	138	809	3985
A	394	67	751	1265	130	627	3234
M	374	79	686	1135	126	684	3084
J	281	39	583	1028	134	635	2699
J	236	36	582	888	95	565	2403
A	262	41	578	951	130	545	2507
S	234	39	660	823	116	517	2389
O	224	42	659	829	102	519	2375
N	287	40	682	942	113	561	2624
D	311	64	825	1126	163	516	3004
TOTAL	3876	698	8424	13335	1462	7023	34817
Kg/hab	127	18	207		204	228	164

TOTAL 2011	3876	698	8424	13335	1462	7023	34817
TOTAL 2010	4229	707	8861	13696	1457	6834	35784
Delta 2010/2011	-8,35%	-1,31%	-4,94%	-2,63%	0,33%	2,77%	-2,70%

Répartition mensuelle des déchets collectés (tonne)



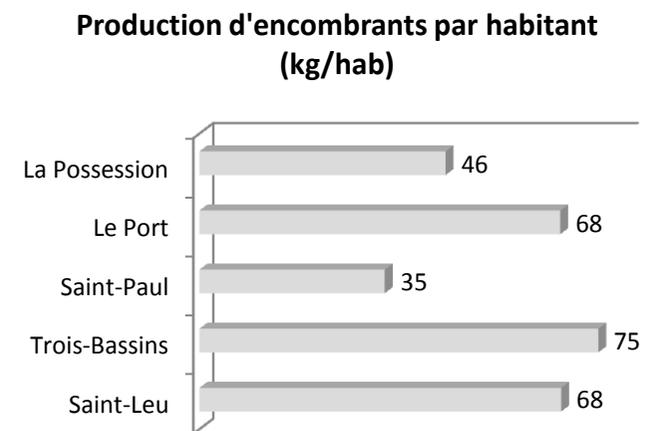
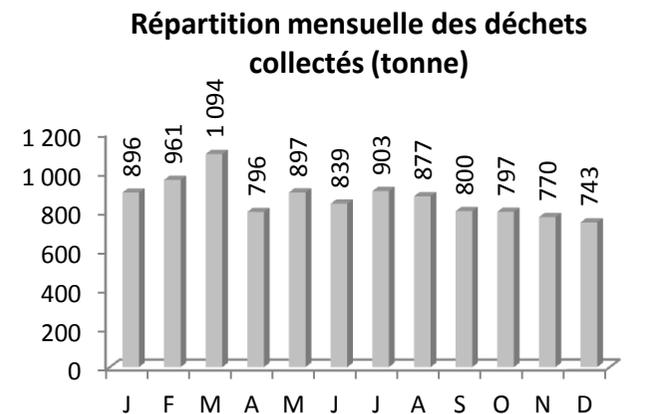
Production de déchets végétaux par habitant (kg/hab)



Les encombrants

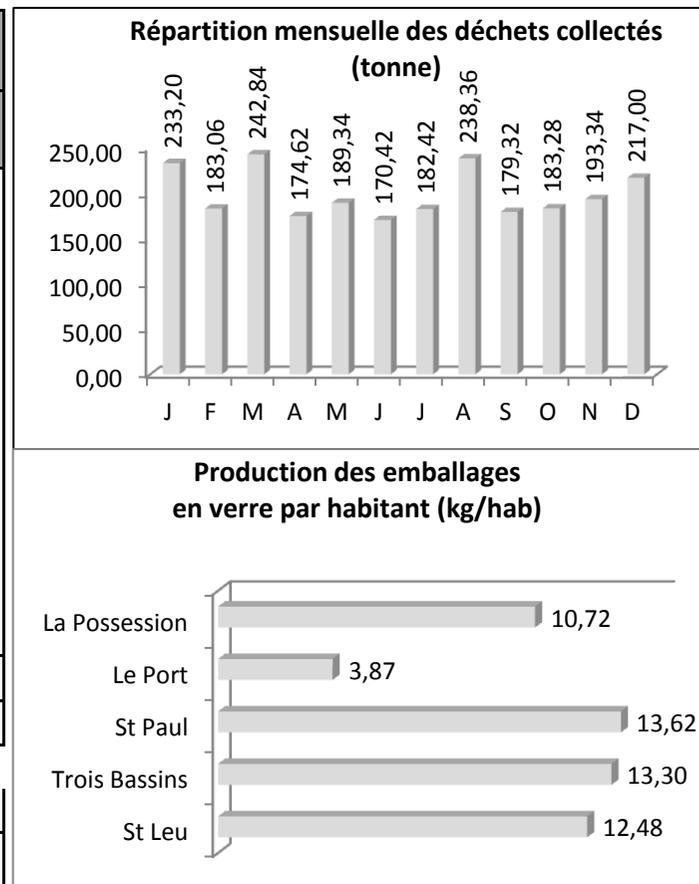
Mois	Tonnages 2011						
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	Total TCO
J	129	208	81	274	41	163	896
F	135	237	102	256	49	181	961
M	156	248	117	265	64	244	1 094
A	106	195	67	185	44	199	796
M	126	244	64	220	40	203	897
J	108	217	85	220	37	171	839
J	119	249	80	222	58	175	903
A	133	233	86	233	41	152	877
S	105	212	78	210	33	163	800
O	102	251	64	193	36	151	797
N	109	194	75	193	37	162	770
D	94	159	80	215	58	136	743
TOTAL	1 421	2 646	979	2 687	539	2 100	10 371
Kg/hab	46	68	35	75	68	68	49

TOTAL 2011	1 421	2 646	979	2 687	539	2 100	10 371
TOTAL 2010	2 098	3 434	1 253	3 781	738	2 334	13 638
Delta 2010/11	-32,29%	-22,94%	-21,86%	-28,92%	-27,03%	-10,05%	-23,95%



ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE Les emballages en verre

Mois	Tonnages 2011					
	La Possession	Le Port	St Paul	Trois Bassins	St Leu	Total
J	26,8	11,98	152,46	16,3	25,66	233,20
F	25,04	10,6	107,38	17,63	22,41	183,06
M	36,78	16,32	135,86	8	45,88	242,84
A	23,65	16,35	107,62	6,41	20,59	174,62
M	23,39	11,69	118,14	2,6	33,52	189,34
J	22,29	12,79	102,00	5,08	28,26	170,42
J	28,02	9,78	109,42	3,59	31,61	182,42
A	41,95	7,87	138,02	10,11	40,41	238,36
S	21,76	16,34	99,28	7,46	34,48	179,32
O	21,9	10,4	114,08	5,89	31,01	183,28
N	23,91	11,39	124,54	4,73	28,77	193,34
D	32,49	15,11	120,48	7,42	41,5	217,00
TOTAL	328	151	1429	95	384	2387
Tonnage / hab	10,72	3,87	13,62	13,30	12,48	11,24
TOTAL 2010	304	124	1326	77	371	2202
Delta 2010/2011	7,84%	21,15%	7,81%	23,76%	3,66%	8,43%



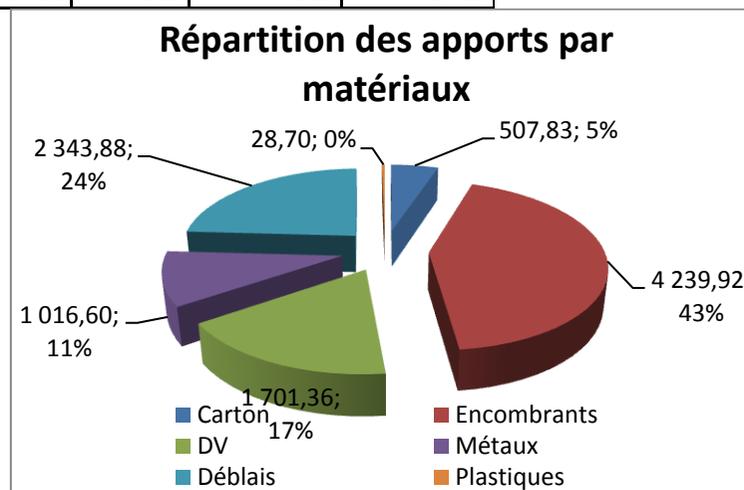
ANNEXE 4 : APPORTS VOLONTAIRES EN DECHETERIES
Filières de valorisation

TYPE DE DECHETS	VALORISATION	LIEU	PRESTATAIRE
Déchets végétaux	Compostage	Plate-Forme de compostage du Port	HCE
	Broyage	Plate – forme de broyage de St-Leu	Régie
Gros métaux / verre	Recyclage	Zac environnement du Port	Métal réunion
Gravats	Enfouissement	ISDnD de la Rivière St-Etienne	CIVIS
Encombrants	Pré-tri/ Enfouissement	Centre de tri du port /CET de la Rivière St-Etienne	CYCLEA /CIVIS
Cartons-Papiers-Journaux	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Usine thermique de Bois-Rouge	Sovidange
Batteries	Valorisation matière	Export Métropole	CRMM (ATBR)
Piles	Valorisation matière	Export Métropole	CRMM (Corépile)
Plastique-Emballages	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA

Les apports en déchèteries

	Carton	Encombrants	DV	Métaux	Déblais	Plastiques	Total 2011	Total 2010	Delta
Etang	47,84	518,98	299,70	146,62	319,50	0,00	1 332,64	1 682,61	-21%
Hermitage	58,34	433,86	186,10	85,08	345,06	0,00	1 108,44	1 242,14	-11%
Guillaume	23,32	348,36	206,06	0,00	66,04	0,00	643,78	612,44	5%
Plateau Caillou	84,36	468,80	283,84	133,08	251,14	0,00	1 221,22	964,99	27%
Mont-Roquefeuil	38,24	186,96	79,94	46,12	163,26	0,00	514,52	464,58	
Pointe des Châteaux	34,15	408,80	0,00	76,72	201,62	2,40	723,69	646,47	12%
Thénor	31,18	469,88	65,76	87,50	113,74	26,30	794,36	936,40	-15%
Marine	83,32	563,32	145,80	167,00	372,64	0,00	1 332,08	1 258,64	6%
Zone Artisanale le Port	56,24	254,82	118,96	83,04	203,62	0,00	716,68	595,62	20%
Capucines	9,22	149,90	67,00	40,60	30,50	0,00	297,22	301,38	-1%
St Laurent	41,62	436,24	248,20	150,84	276,76	0,00	1 153,66	1 025,92	12%
Total 2011	507,83	4 239,92	1 701,36	016,60	2 343,88	28,70	9 838,29	9 731,19	1%
Total 2010	521,89	4 146,26	1 821,77	955,23	2 275,82	10,22			
Delta	-3%	2%	-7%	6%	3%	181%			

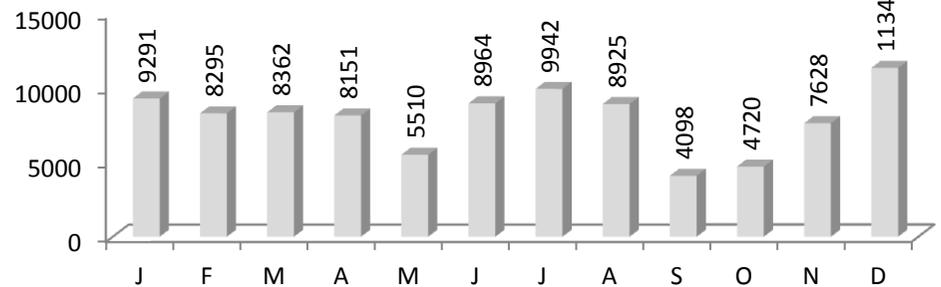
Batteries (unités)	Huile (litres)	Pile (unités)	
104	310	409	
15	438	1 099	
44	371	537	
292	1 582	2 254	
63	264	6 678	
19	817	2 512	
46	648	2 316	
438	2 082	4 226	
258	840	1 509	
5	859	414	
11	429	719	
1 295	8 640	22 673	Total 2011
754	8364	21223	Total 2010
72%	3%	7%	Delta



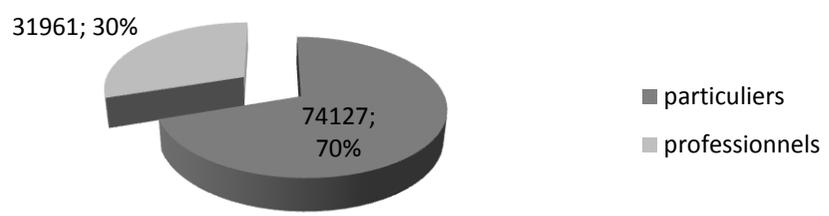
La fréquentation des déchèteries

		Etang	Port	Guillaume	Trois Bassins	Possession	St Gym	P. des chateaux	Thénor	Plateau Caillou	Roquefeuil	Zone Artisanale	Sous-Total
J	particuliers	546	686	440	240	880	591	971	1056	828	360	94	6692
	professionnels	334	577	80	46	195	216	169	68	295	244	375	2599
	total	880	1263	520	286	1075	807	1140	1124	1123	604	469	9291
F	particuliers	237	612	455	216	729	536	1146	565	621	344	203	5664
	professionnels	187	645	117	43	226	314	173	50	200	299	377	2631
	total	424	1257	572	259	955	850	1319	615	821	643	580	8295
M	particuliers	0	801	492	142	729	565	1187	0	892	347	330	5485
	professionnels	0	736	128	24	258	315	247	0	538	274	357	2877
	total	0	1537	620	166	987	880	1434	0	1430	621	687	8362
A	particuliers	0	714	402	235	798	513	1158	0	958	442	266	5486
	professionnels	0	703	98	30	269	311	153	0	399	401	301	1564
	total	0	1417	500	265	1067	824	1311	0	1357	843	567	8151
M	particuliers	0	665	496	231	841	565	1158	0	976	371	192	3956
	professionnels	0	661	105	26	278	331	153	0	478	354	458	2844
	total	0	1326	601	257	1119	896	1311	0	1454	725	650	5510
J	particuliers	0	893	462	298	926	615	1338	0	956	417	413	6318
	professionnels	0	565	105	27	256	280	203	0	509	400	301	1436
	total	0	1458	567	325	1182	895	1541	0	1465	817	714	8964
J	particuliers	0	1169	460	356	1236	823	1646	0	1155	469	405	5690
	professionnels	0	664	83	79	266	287	210	0	388	0	246	2223
	total	0	1833	543	435	1502	1110	1856	0	1543	469	651	9942
A	particuliers	0	504	459	329	658	615	1613	0	1014	453	574	6219
	professionnels	0	332	98	51	135	301	233	0	480	445	631	2706
	total	0	836	557	380	793	916	1846	0	1494	898	1205	8925
S	particuliers	547	0	58	318	0	677	1013	462	1127	426	694	3075
	professionnels	358	0	12	80	0	395	140	38	483	422	903	2831
	total	905	0	70	398	0	1072	1153	500	1610	848	1597	4098
O	particuliers	905	0	0	329	0	806	0	1663	1252	438	710	6103
	professionnels	437	0	0	67	0	387	0	126	369	419	785	2590
	total	1342	0	0	396	0	1193	0	1789	1621	857	1495	4720
N	particuliers	703	0	0	282	0	644	0	1386	1037	446	624	5122
	professionnels	530	0	0	57	0	430	0	133	364	338	654	1150
	total	1233	0	0	339	0	1074	0	1519	1401	784	1278	7628
D	particuliers	967	114	0	491	289	1140	0	2197	1919	408	977	8502
	professionnels	509	47	0	76	29	342	0	100	484	485	771	2843
	total	1476	161	0	567	318	1482	0	2297	2403	893	1748	11345
Total 2011	particuliers	3905	6158	3724	3467	7086	8090	11230	7329	12735	4921	5482	74127
	professionnels	2355	4930	826	606	1912	3909	1681	515	4987	4081	6159	31961
	total	6260	11088	4550	4073	8998	11999	12911	7844	17722	9002	11641	106088
Total 2010	particuliers	6496	6585	4622	1470	8163	6693	6888	11843	8388	4292	1071	66511
	professionnels	5012	7222	1143	625	2390	4230	2165	976	3273	1738	3794	32568
	total	11508	13807	5765	2095	10553	10923	9053	12819	11661	6030	4865	99079
Delta 2010/2011	particuliers	-39,89%	-6,48%	-19,43%	135,85%	-13,19%	20,87%	63,04%	-38,12%	51,82%	14,66%	411,86%	11,45%
	professionnels	-53,01%	-31,74%	-27,73%	-3,04%	-20,00%	-7,59%	-22,36%	-47,23%	52,37%	134,81%	62,34%	-1,86%
	total	-45,60%	-19,69%	-21,08%	94,42%	-14,74%	9,85%	42,62%	-38,81%	51,98%	49,29%	139,28%	7,07%

Répartition mensuelle du nombre de visiteurs

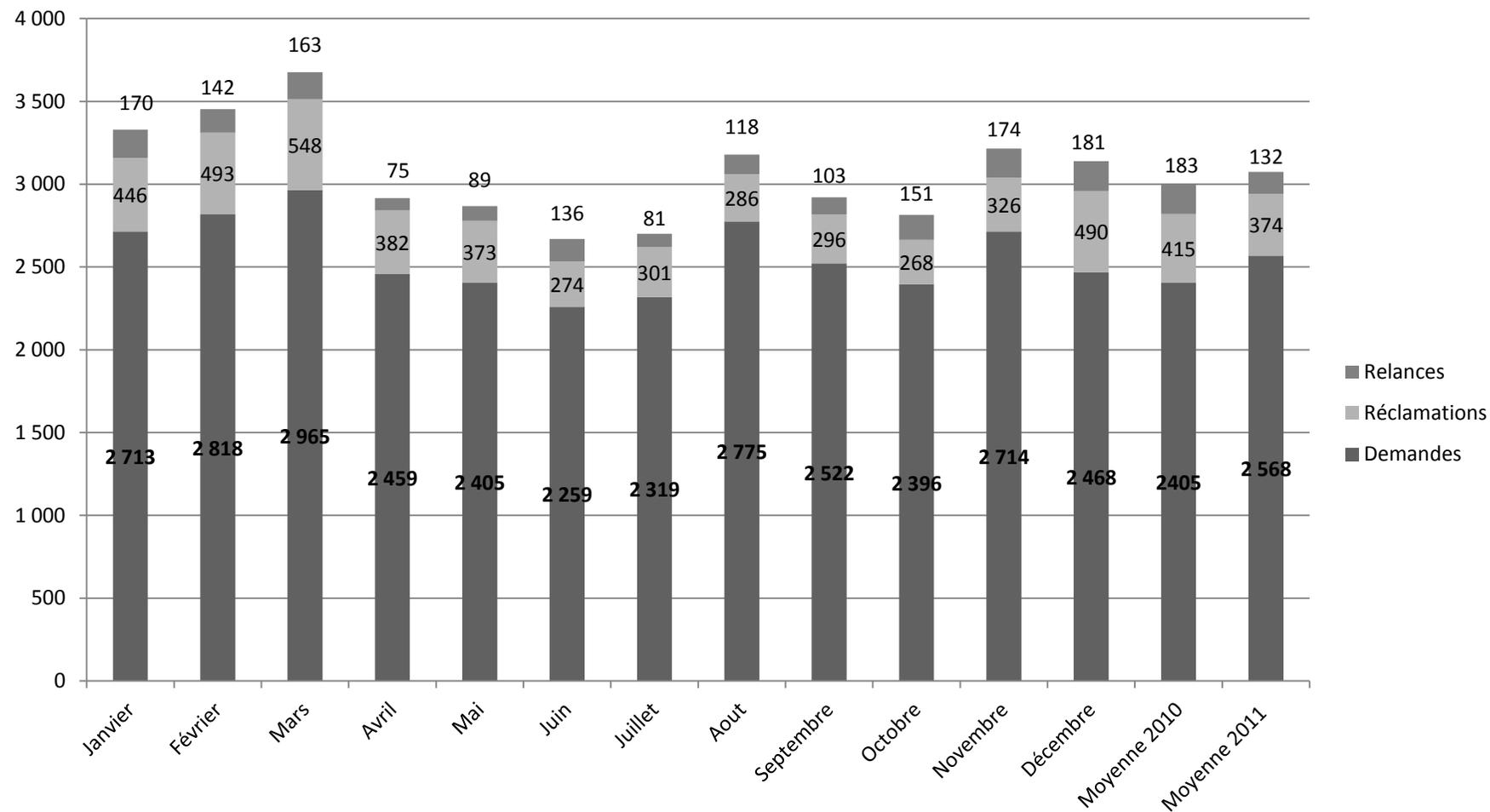


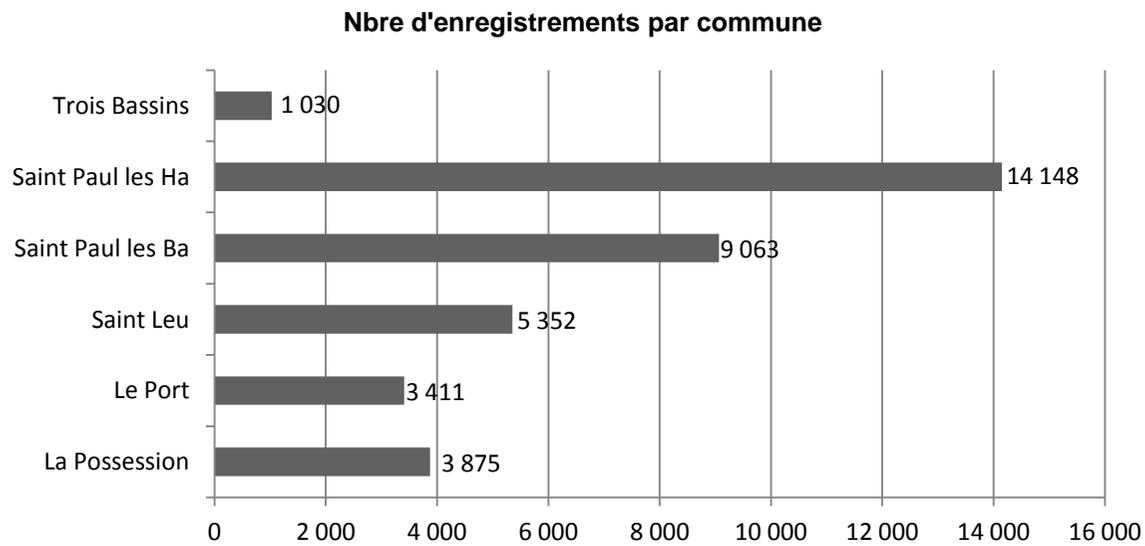
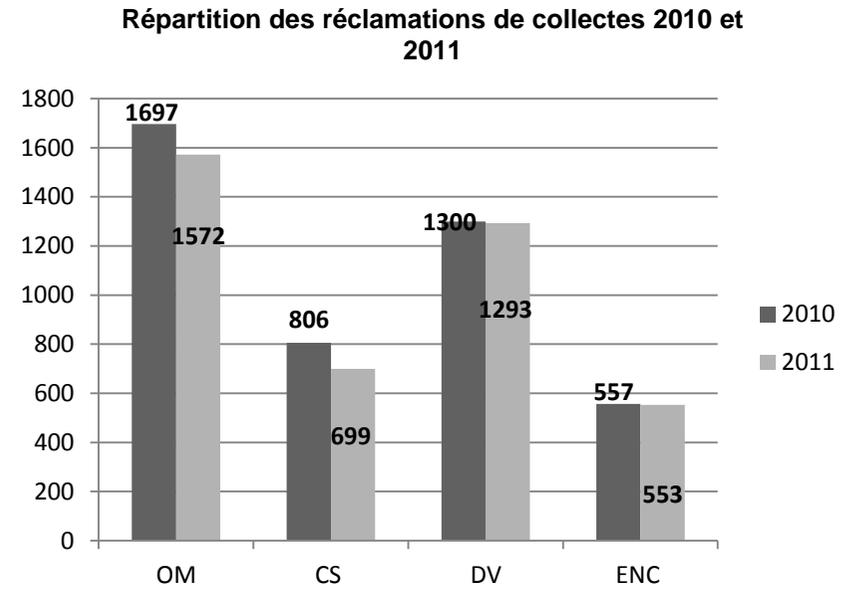
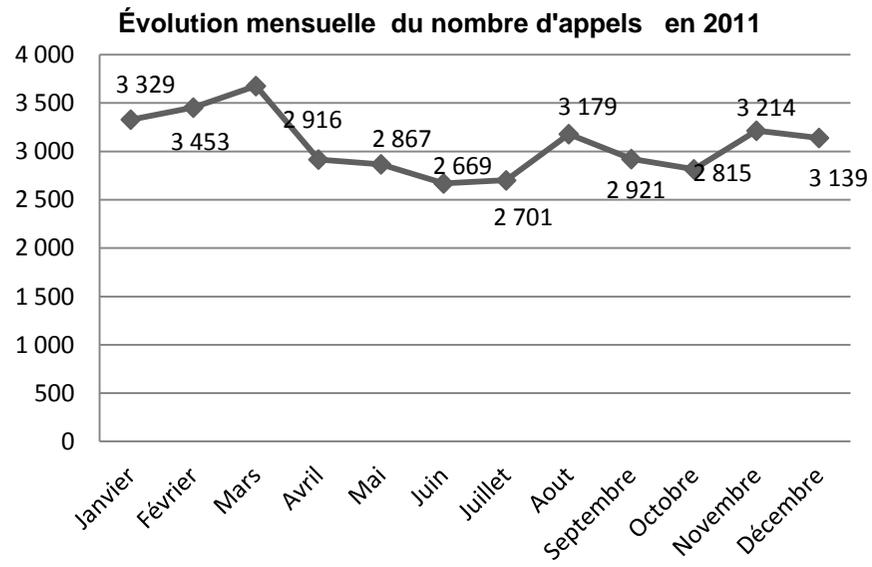
Répartition de la fréquentation



ANNEXE 5 : LE NUMERO VERT DU TCO

ÉVOLUTION DES CATÉGORIES D'APPELS



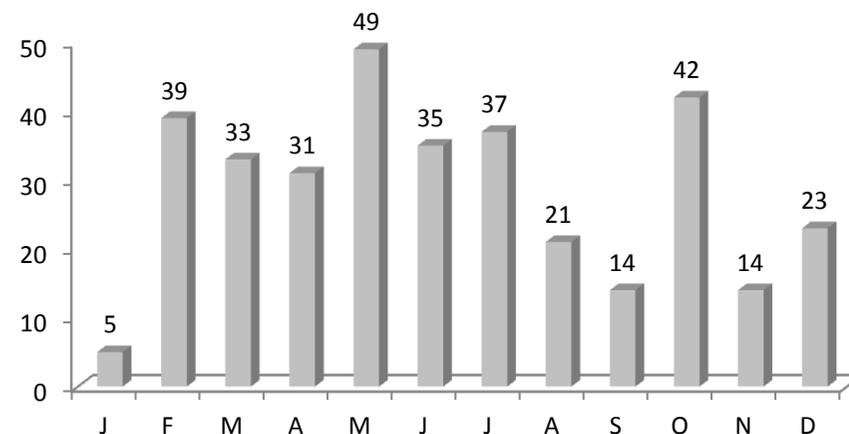


ANNEXE 6 : LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DES EPAVES DE VEHICULES

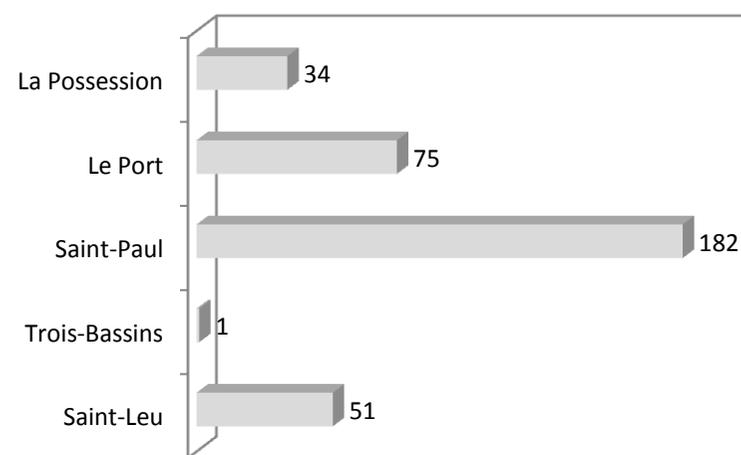
	La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu	Total
J	0	0	5	0	0	5
F	0	14	10	0	15	39
M	0	13	20	0	0	33
A	0	7	13	0	11	31
M	10	9	21	0	9	49
J	0	2	28	0	5	35
J	0	18	19	0	0	37
A	0	0	21	0	0	21
S	6	1	7	0	0	14
O	6	5	25	1	5	42
N	12	0	2	0	0	14
D	0	6	11	0	6	23
Total 2011	34	75	182	1	51	343

Total 2010	61	107	198	10	81	457
Delta 2011 / 2010	-44%	-30%	-8%	-90%	-37%	-25%

Répartition mensuelle des véhicules collectés



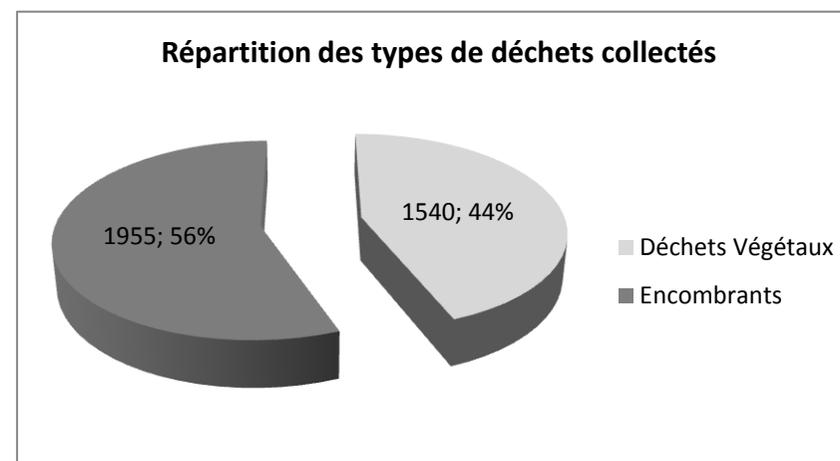
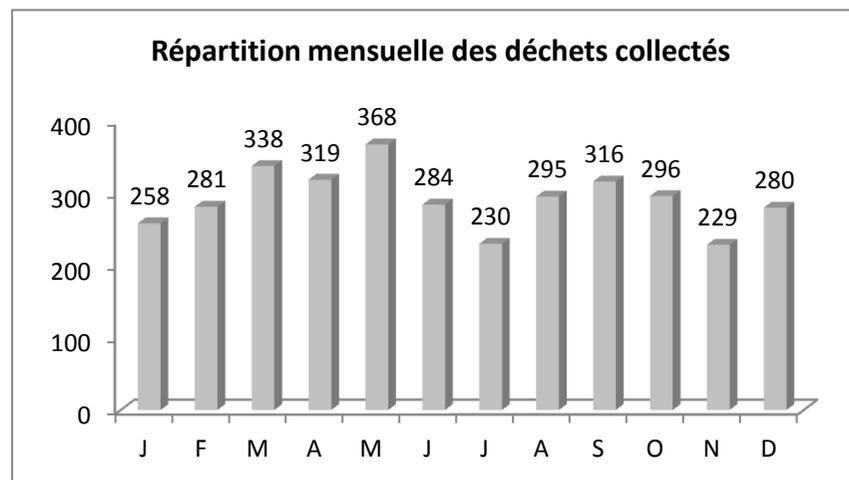
Répartition des véhicules collectés par commune



ANNEXE 7 : LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

2011	Déchets Végétaux	Encombrants	Total
J	69	189	258
F	138	143	281
M	143	195	338
A	163	156	319
M	199	169	368
J	133	151	284
J	77	153	230
A	112	184	295
S	150	166	316
O	126	170	296
N	101	127	229
D	128	152	280
Total 2011	1540	1955	3494

Total 2010	1009	2150	3160
Delta 2011 / 2010	53%	-9%	11%



Commune	Déchets Végétaux	Encombrants	Total	Kg / hab
Le Port	174	622	796	20
La Possession	416	283	699	23
Saint Paul	377	757	1134	11
Saint Leu	543	265	808	26
Trois Bassins	30	27	58	8
Total	1540	1955	3494	16

ANNEXE 8 : LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE

(nombre d'animaux)

	Captures		Ramassages cadavres		Animaux dangereux		Interventions plages		Total	
	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats
La Possession	175	66	116	70	2	0	0	0	293	136
Le Port	178	86	199	209	1	0	0	0	378	295
Saint-Paul	885	384	717	415	9	0	0	0	1611	799
Trois Bassins	69	45	73	28	1	0	0	0	143	73
Saint-Leu	256	93	211	117	3	0	0	0	470	210
SOUS TOTAL	1563	674	1316	839	16	0	187	73	2895	1513
TOTAL 2011	2237		2155		16		260		4408	
TOTAL 2010	2430		2011		15		0		4456	
Delta	-8%		7%		7%				-1%	

Campagne d'indentification et de stérilisation 2011

Campagne 2011	St Leu	Trois Bassins	St Paul	Le Port	La Possession	Total
Identification	31	1	47	8	6	93
Stérilisation Chien	0	0	0	0	0	0
Stérilisation Chienne	17	1	18	3	3	42
Stérilisation Chat	0	0	0	0	0	0
Stérilisation Chatte	15	0	31	5	3	54
Total	63	2	96	16	12	189